



Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 5 juillet 2021

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 8)	
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 8)	
Constatation du quorum	(p. 8)	
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)	
Hommage à la mémoire de monsieur Pierre Bertin-Hugault	(p. 8)	
Interventions préalables	(p. 9)	
Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021	(p. 14)	
Présidence de madame Béatrice Vessiller, 2 ^{ème} Vice-Présidence	(p. 17)	
Présidence de madame Emeline Baume, 1 ^{ère} Vice-Présidente	(p. 22, 27)	
Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 8, 19, 25, 31)	
Annexe 1 : Résultats des votes	(p. 47)	
N°CP-2021-0655	<i>Contrats de délégation de service public (DSP) d'exploitation des parcs de stationnement Bourse, Hôtel de Ville, République et Saint Jean - Avenants portant report des échéances des contrats -</i>	(p. 14)
N°CP-2021-0656	<i>Plan de mobilité employeur commun (PdMEC) de Gerland - Attribution d'une subvention à l'association Club lyonnais des entreprises de Lyon 7 (CLE7) -</i>	(p. 14)
N°CP-2021-0657	<i>Plan de mobilité employeur commun (PdMEC) Grand Est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) -</i>	(p. 31)
N°CP-2021-0658	<i>Marché de mise à disposition de mobiliers urbains, supports d'information et prestations de services de mobilités - Evolutions des tarifs et des conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location longue durée de vélos à assistance électrique MyVélo'v -</i>	(p. 14)
N°CP-2021-0659	<i>Sathonay Camp - Rillieux-la-Pape - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement des mobilités vertes - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des travaux pour l'aménagement du parking côté Rillieux-la-Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0660	<i>Aménagements de voirie connexes à la ligne de bus à haut niveau de service centre-est du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Principe du transfert de la maîtrise d'ouvrage au SYTRAL -</i>	(p. 33)
N°CP-2021-0661	<i>Limonest - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, d'une emprise située 3095 chemin de Saint-André -</i>	(p. 14)
N°CP-2021-0662	<i>Vernaison - Déclassement et désaffectation du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte, à titre gratuit, de plusieurs emprises situées rue du Péronnet -</i>	(p. 15)

N°CP-2021-0663	<i>Réseau très haut débit Grand Lyon (GLTHD) - Avenant n°4 au contrat de délégation de Sservice public (DSP) -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0664	<i>Plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avenant n°2 à la convention de partenariat avec les exploitants de réseaux pour la production mutualisée et le maintien d'un référentiel géographique à très grande échelle -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0665	<i>Politique numérique - Attribution d'une subvention à l'association LDigital pour l'année 2021 -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0666	<i>Suite logicielle CART@DS mutualisée entre la Métropole de Lyon et les 59 communes du territoire - Convention avec la Ville de Lyon pour la mise à disposition d'un module ravalement de façades - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0667	<i>Convention de recherche et développement Pass Trabool (ex Pass Urbain) - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Sopra-Steria -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0668	<i>Inclusion numérique - Partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association Emmaus Connect pour la collecte de matériel informatique et électronique personnel auprès des agents de la collectivité au profit de l'association - Convention -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0669	<i>Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Convention d'attribution de subvention de fonctionnement - Avenant n°1 -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0670	<i>ViaRhôna tronçon Léman-Lyon - Participation financière - Convention de partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman 2021-2023 -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0671	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC) 2021 -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0672	<i>Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACCOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2021 -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0673	<i>Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2021 pour le projet Vers la pérennité du Masar -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0674	<i>Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2021 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0675	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 4ème édition de Silk in Lyon du 18 au 21 novembre 2021 -</i>	(p. 34)
N°CP-2021-0676	<i>Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 34)
N°CP-2021-0677	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Attribution de subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet Preuve de concept CLARA - 2021 - Projet collaboratif UR'SHAPE - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0678	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Pixel pour l'année 2021 -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0679	<i>Fondation pour la médiation industrielle - Versement d'une contribution financière de la Métropole de Lyon en tant que membre fondateur au titre de l'année 2021 -</i>	(p. 36)
N°CP-2021-0680	<i>Dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes - Fonds d'aide aux jeunes 2021 : fonds locaux et actions de portée métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'association Ecole de la 2ème chance Rhône Lyon Métropole (E2C) - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets Actions pour la jeunesse -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0681	<i>Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social - Convention unique de partenariat -</i>	(p. 19)

N°CP-2021-0682	<i>Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux-la-Pape - Saint Genis Laval - Saint-Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Accueil des gens du voyage - Convention 2021 avec l'État pour l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) - Actions de médiation sur les aires de grand passage - Subvention 2021 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadjés (ARTAG) -</i>	(p. 38)
N°CP-2021-0683	<i>Subventions aux associations et structures agissant en faveur de l'accueil et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale -</i>	(p. 39)
N°CP-2021-0684	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ du développement social -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0685	<i>Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0686	<i>Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2021 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0687	<i>Projet territorial de santé mentale (PTSM) - Engagement collaboratif multilatéral dans la mise en oeuvre -</i>	(p. 41)
N°CP-2021-0688	<i>Soutien à des associations oeuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2021 -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0689	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille, de l'adoption et du parrainage - Année 2021 -</i>	(p. 42)
N°CP-2021-0690	<i>Subvention à l'association Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du projet Organisations de la société civile-Migrations (ORMI) -</i>	(p. 43)
N°CP-2021-0691	<i>Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé -</i>	(p. 20)
N°CP-2021-0692	<i>Centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Participations financières pour l'année 2021 -</i>	(p. 20)
N°CP-2021-0693	<i>Lyon 1er - Travaux dans les futurs locaux du Centre de santé sexuelle communautaire Le Griffon - Subvention exceptionnelle d'investissement - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0694	<i>Collèges - Aides aux associations - Année 2021 -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0695	<i>Collèges publics - Dotations complémentaires -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0696	<i>Lyon 7° - Extension du collège Gabriel Rosset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0697	<i>LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat scientifique et culturel avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0698	<i>Structuration de la filière culturelle - Attribution de subvention aux structures d'accompagnement -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0699	<i>Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2021 -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0700	<i>Attribution des subventions 2021 à l'Institut Lumière et au Festival Lumière -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0701	<i>Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans le champ des solidarités - Année 2021 -</i>	(p. 21)

N°CP-2021-0702	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2021 -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0703	<i>Culture - Soutien aux événements professionnels - Rencontres européennes des anches doubles 2021 - Attribution d'une subvention à la Fédération française des anches doubles (FFAD) -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0704	<i>Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets Sports solidaires - Année 2021 -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0705	<i>Accord de coexistence de marques entre le Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD) et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat d'accord de coexistence de marques -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0706	<i>Parcs cimetières - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er mars au 30 avril 2021 -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0707	<i>Déficits de caisses de régies entre 2017 et 2020 - Avis sur les demandes de remise gracieuse de la part des régisseurs titulaires -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0708	<i>Centrale d'achat territoriale - Approbation de la modification du règlement général -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0709	<i>Bron - Obligation de décoration des constructions publiques concernant la restructuration et l'extension du Neurocampus de Lyon - Indemnité de consultation des candidats -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0710	<i>Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements situés 52 avenue Edouard Millaud -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0711	<i>Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis chemin du Fort -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0712	<i>Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise de la Covid-19 -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0713	<i>Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de dette -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0714	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) Entreprendre pour humaniser la dépendance auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 58 logements situés 222 cours Lafayette -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0715	<i>Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 7 logements situés 13 rue Hénon -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0716	<i>Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements situés 55 bis rue du Point du Jour -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0717	<i>Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 19 logements situés 133 rue Bugeaud -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0718	<i>Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 8 logements situés 77 rue Tronchet -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0719	<i>Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés 108 à 110 rue Duguesclin -</i>	(p. 23)

N°CP-2021-0720	<i>Lyon 7°- Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements situés rue André Bollier -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0721	<i>Lyon 7°- Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) Opérateur national de vente (ONV) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de garantie de la part de la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes suite à cession de 50 logements situés 96 à 98 avenue Debourg -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0722	<i>Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de Arkéa banque - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés 3 à 5 rue du Rambion -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0723	<i>Pierre Bénite - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés 141 rue des Martyrs de la Libération -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0724	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 29 logements sis 29 route de Collonges -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0725	<i>Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise Covid-19 -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0726	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 100 logements situés 41 à 49 rue du 8 mai 1945 -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0727	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 40 logements sis 6 à 8 rue de la Boube -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0728	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 70 logements situés 51 à 57 rue du 8 mai 1945 -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0729	<i>Concession de service public de chauffage urbain - Réseau Grande Ile - Approbation de l'avenant n°1 -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0730	<i>Concession de service public de chauffage urbain - Réseau plateau Nord - Approbation de l'avenant n°1 -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0731	<i>Gestion des déchets - Appel à manifestation d'intérêt - Accompagnement technique et financier par l'entreprise CITEO - Attribution de subventions au profit de la Métropole pour les années 2021 et 2022 - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'entreprise CITEO -</i>	(p. 444)
N°CP-2021-0732	<i>Marché n°2016-282 relatif à la location, l'acquisition et la maintenance de corbeilles de propreté polyéthylène haute densité (PEHD) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0733	<i>Chassieu - Promenade du Biezin - Entretien des aires de jeux - Convention avec la Ville pour l'année 2021 -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0734	<i>Plan climat - Attribution d'une subvention à l'association Le Théâtre du Bruit pour l'organisation des festivals d'éducation populaire Cycle Effondrées et Festival Extraire en 2021-2022 -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0735	<i>Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Sylv'Acctes, avec autorisation de reversement, pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0736	<i>Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions pour l'année 2021 à l'association l'Hirondelle, au Syndicat d'apiculture du Rhône et de la Métropole de Lyon, à l'association Arthropologia et au Groupe de défense sanitaire (GDS) du Rhône dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique -</i>	(p. 26)

N°CP-2021-0737	<i>Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Participation statutaire en investissement de la Métropole de Lyon pour l'année 2021 - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0738	<i>Neuville sur Saône - Zone industrielle En Champagne - Gestion des eaux pluviales - Démantèlement des réseaux - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0739	<i>Réhabilitation de l'habitat privé individuel et en copropriété et développement de l'accession sociale à la propriété - Convention de partenariat avec la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACIPAP) Procvivis Rhône -</i>	(p. 27)
N°CP-2021-0740	<i>Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) de la Métropole de Lyon 2018-2021 - Avenant de prorogation -</i>	(p. 27)
N°CP-2021-0741	<i>Signature des conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux du territoire - Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) -</i>	(p. 27)
N°CP-2021-0742	<i>Régularisations sur opérations à clôturer - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0743	<i>Lyon - Place Chardonnet - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0744	<i>Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec le groupement représenté par la société Lionheart -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0745	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel - Autorisation donnée de déposer toutes demandes d'autorisations administratives sur les parcelles situées 159 cours Emile Zola -</i>	(p. 27)
N°CP-2021-0746	<i>Lyon 7° - Déclassement rétroactif du domaine public métropolitain des emprises cadastrées section CD 145 et 147 dans le cadre de la réalisation du programme de construction de l'Académie mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le quartier de Gerland -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0747	<i>Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions à des communes ou associations oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2021 -</i>	(p. 27)
N°CP-2021-0748	<i>Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions à des actions d'agglomération (Labo Cités, Unis-Cité, Moderniser sans exclure -MSE-), association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2021 -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0749	<i>Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Quartier Saint-Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Avenant à la convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat relative au versement de la subvention -</i>	(p. 45)
N°CP-2021-0750	<i>Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située 11 rue Centrale -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0751	<i>Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 305 chemin de l'Epine -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0752	<i>Mions - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 106 rue du 23 août 1944 -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0753	<i>Neuville sur Saône - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 3 rue Rey Loras -</i>	(p. 29)

N°CP-2021-0754	<i>Pierre Bénite - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées place Jean Jaurès -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0755	<i>Saint-Priest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Pierre Mendès France -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0756	<i>Tassin la Demi Lune - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé route de Brignais -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0757	<i>Vaulx-en-Velin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 3 rue Georges Chevallier -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0758	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0759	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Racombe -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0760	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété numérotés 2, 12 et 13 dépendant de l'ensemble immobilier situé 52 rue Roger Salengro et 15 rue Charles Simon -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0761	<i>Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison représentant le lot de copropriété n°2 dépendant d'un immeuble en copropriété sur les parcelles situées 8 avenue Carnot -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0762	<i>Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier à usage commercial situé rues François Rabelais, Emile Zola et avenue Gabriel Péri -</i>	(p. 27)
N°CP-2021-0763	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et de 2 caves formant respectivement les lots n°20, 10 et 11 situés 17 rue Spréafico -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0764	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, des lots n°18 et 7 situés 17 rue Spréafico -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0765	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, Résidence Pranard -</i>	(p. 30)
N°CP-2021-0766	<i>Lyon 2°- Equipement public - Clocher de la Charité - Cession, à l'euro symbolique avec dispense de le verser, d'un volume sis place Antonin Poncet -</i>	(p. 30)
N°CP-2021-0767	<i>Oullins - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, d'un immeuble situé 19 rue Dubois Crancé -</i>	(p. 30)
N°CP-2021-0768	<i>Villeurbanne - Equipement public - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 12 rue Baudin, angle cours Emile Zola, en vue de la création d'un gymnase adossé au futur collège Chabroux -</i>	(p. 30)
N°CP-2021-0769	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 91 rue des Charmettes -</i>	(p. 30)
N°CP-2021-0770	<i>Lyon 4°- Habitat - Logement social - Mise à disposition, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 71 grande Rue de la Croix-Rousse -</i>	(p. 30)
N°CP-2021-0771	<i>Lyon 3°- Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Modification d'un état descriptif de division en volumes - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain et de volumes situés rue Servient et 15 rue Docteur Bouchut -</i>	(p. 27)

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

Le lundi 5 juillet 2021 à 09 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le vendredi 18 juin 2021 en séance par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Nous commençons cette Commission permanente. Je vous propose de nommer madame Dehan comme secrétaire de séance et elle est à l'Hôtel de Métropole avec plusieurs Vice-Présidents de notre groupe que je salue et moi-même.

(Madame Nathalie Dehan est désignée).

Nous nous réunissons en visioconférence pour, j'espère, la dernière fois. Comme pour les précédentes séances, je vous demanderais de couper votre micro et de l'ouvrir uniquement pour les prises de parole. Pour les modalités de vote avec le système QuizzBox, il y aura trente secondes par vote et lorsqu'il y a plusieurs votes à effectuer jusqu'à cinq dossiers, nous aurons une minute avec les résultats qui apparaissent sur les écrans.

Le quorum est fixé à un tiers des élus présents, soit 22 élus. Nous allons faire un premier vote pour vérifier le quorum.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absentes excusées : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, il y a donc 60 présents, le quorum est atteint et en termes d'affichage de résultat, nous allons pouvoir le mettre lors des prochains votes.

Dépôts de pouvoirs pour
absence momentanée

Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Hommage à la mémoire de monsieur Pierre Bertin-Hugault, ancien Maire d'Écully et Vice-Président de la
Communauté urbaine de Lyon

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'examiner l'ordre du jour, je vous demande de rendre hommage à la mémoire de monsieur Pierre Bertin-Hugault qui avait notamment été Maire d'Écully entre 1995 et 2001 et Vice-Président du Grand Lyon. Merci d'observer une minute de silence.

(Observation de la minute de silence).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons des demandes d'interventions préalables de la part de quatre groupes politiques. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention va concerner la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) et j'imagine que je ne vais pas être le seul groupe d'opposition qui va parler de cela. Mon intervention sera d'ailleurs, je pense, complémentaire aux propos que va tenir le groupe Synergies-Métropole et auxquels nous nous associons globalement.

Voilà maintenant près de six mois que nous nous sommes prononcés sur votre PPI, alors simple note de cadrage politique. Il était temps de rentrer dans le dur et d'enfin présenter les arbitrages réalisés par votre Exécutif sur les projets retenus ou non. L'attente était donc très forte chez les acteurs locaux, notamment les Maires en première ligne, pour répondre aux attentes d'amélioration du cadre de vie de leur population. Après plusieurs relances au cours des derniers mois, les Maires des 59 communes attendaient donc, de pied ferme, la réception des courriers d'arbitrage de la PPI.

La déception n'en a été que plus grande. Dans l'ensemble, pas d'accompagnement des communes concernant leurs projets sur la voirie, pas d'accompagnement des projets communaux de requalification de l'espace public. Cette PPI, en forme de pochette surprise, semble révéler finalement de bien mauvaises surprises. Il nous semblait que cela n'avait pourtant échappé à personne : si le nouveau statut de collectivité territoriale de la Métropole lui donnait pleine légitimité pour impulser les projets dans les compétences qui sont les siennes, pour autant, une bonne articulation devait être trouvée avec les communes. En effet, et on le répétera autant de fois que nécessaire, la Métropole n'a jamais été pensée et imaginée comme la primauté d'une collectivité sur l'autre, encore moins comme une mise sous tutelle.

Pourquoi cela, monsieur le Président ? Je vous renvoie à l'historique de notre construction communautaire. Au-delà de la volonté du gouvernement dans les années 1960, la création de l'ancienne COURLY (Communauté urbaine de Lyon) partait du constat qu'il était nécessaire de raisonner à l'échelle de l'agglomération, de mutualiser certaines compétences et services publics, cela, aussi, afin de mieux répartir les richesses dans tous les territoires de notre agglomération, notamment pour les communes souffrant d'importantes charges de centralité. L'équité territoriale et la justice sociale ont toujours été la boussole qui a guidé les actions de tous les présidents successifs de la COURLY, puis de la Métropole de Lyon. Penser le contraire serait un dévoiement de la philosophie métropolitaine qui nous a menés jusqu'à ce jour.

Pour mener à bien ces politiques, les communes ont dû renoncer et mettre en commun une partie de leurs ressources pour permettre une redistribution et une péréquation à l'échelle de la Communauté urbaine, puis de la Métropole. Ce panier fiscal issu des communes constitue toujours une part conséquente des recettes de la Métropole. Voilà pourquoi notre Métropole est redevable aux communes de son territoire. Voilà pourquoi vous ne pouvez pas tourner le dos aux communes.

C'est pour cela que la structuration de la PPI du précédent mandat était énoncée clairement : un tiers aux investissements nécessaires au fonctionnement de la Métropole et pour la maintenance et au renouvellement de son patrimoine (1 022 M€), un tiers aux grands projets (1 236 M€) et un tiers aux projets territoriaux avec grande consultation des Maires pour déterminer leurs projets et leurs ordres de priorité (1 262 M€).

La part dédiée aux projets territoriaux est désormais réduite à la portion congrue et s'élève à 200 M€, 5,5 % du montant de la PPI contre 33 % au mandat précédent. Sur ces 200 M€, 120 M€ sont consacrés aux FIC (fonds territoriaux d'initiative communale) et PROX (proximité). La PPI 2015-2020 en a réalisé 137 M€, soit une baisse de 12,4 % d'un mandat à l'autre. De nombreuses communes ne vont recevoir que le montant minimum du FIC garanti de 25 000 € par commune. Comment imaginer lancer une quelconque opération de voirie avec des sommes aussi faibles ? Même sur ces enveloppes, les communes ne décident pas de leurs projets. Certains sont censurés par le Vice-Président sous prétexte qu'ils ne sont pas conformes aux orientations politiques, au mépris de la réalité locale.

Quid du principe d'égalité devant le versement de l'impôt ? Les contribuables des petites communes doivent bénéficier de la péréquation. Ces territoires sont d'autant plus enclavés que tous les modes de transport passent par la route. Et, l'enveloppe des 80 M€ attribués en Conférence territoriale des maires (CTM) paraît bien anecdotique par rapport aux besoins. À elles seules, Lyon et Villeurbanne disposeront de 43,42 % de l'enveloppe territoriale de 200 M€ accordée sur le mandat. Rappelons que la précédente PPI était basée sur un accord de répartition équilibré entre territoires, dite des règles de trois : 50 % l'agglomération, 25 % pour Lyon et Villeurbanne, 25 % pour les autres communes.

Monsieur le Président, nous avons bien compris votre perception des projets communaux : baisse de 84 % des fonds dédiés aux projets territoriaux, appropriation de la moitié de ce qui reste de l'enveloppe pour Lyon et Villeurbanne, des miettes pour les 50 autres communes. Néanmoins, nous ne percevons toujours pas les visions et les contours de votre vision métropolitaine. Quels sont donc ces projets métropolitains qui vont consommer 95 % de la PPI, 3,4 milliards d'euros ?

Au-delà des courriers envoyés aux Maires, -je vais finir- nous vous faisons ce matin la demande officielle qu'une présentation des projets retenus dans la PPI soit communiquée enfin aux Conseillers métropolitains. La précédente PPI avait montré la voie de l'équilibre entre grande vision métropolitaine et respect des territoires. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions élaborer une vision métropolitaine forte, déclinée par bassin de vie, féconde de l'apport de chacun et nourrie par la diversité de ses territoires. C'est ainsi que nous pourrions consolider les relations entre les communes, les bassins de vie et notre Métropole car c'est l'acceptabilité et la réussite même du mode unique de notre Métropole qui est en jeu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, votre PPI est quelque part, au mieux, une plaisanterie, ou en tout cas elle va évoluer, ou au pire un chaos. Je vais retirer mon intervention en souscrivant d'abord aux propos de Louis Pélaez et, bien évidemment, en m'associant aux propos à venir de Marc Grivel pour le groupe Synergies-Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, les 59 Maires de la Métropole ont reçu la semaine dernière des lettres d'arbitrage du Président de la Métropole, vous-même monsieur le Président, au sujet de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 dans les communes. Au-delà de nos sensibilités politiques et de nos attaches politiques ou partisanes, la lecture de ces courriers a été amère. Pour l'écrasante majorité des Maires de la Métropole, la sidération, le partage en vérité à la colère, tant le compte n'y est pas pour les communes. De fait, monsieur le Président, vous avez décidé de lâcher les communes. Pourtant, nous avons longuement, mais vainement, cherché votre logique et votre cohérence, la logique et la cohérence de vos choix. Force est de constater qu'il n'y en a pas. Car quand c'est flou, c'est flou, et il y a un loup.

Notre groupe, comme les autres groupes politiques d'opposition, avait alerté en janvier 2021, lors du vote de cette PPI sans concertation en Conseil de la Métropole, sur le flou artistique, c'est un bien grand mot, d'un document trop généraliste qui posait les grands principes sans détailler les investissements et leur territorialisation. Son caractère politisé et incomplet avait soulevé de nombreuses inquiétudes. Ce vote, avant même que les communes aient fait remonter l'ensemble de leurs besoins et que l'Exécutif ait pu arbitrer en fonction des enveloppes disponibles et des priorités, était prématuré et chargé d'amateurisme. Nous avons, d'ailleurs, refusé de vous signer ce chèque en blanc, monsieur le Président.

Depuis, les Maires ont fait remonter leurs projets et leurs besoins afin d'engager un dialogue avec l'Exécutif métropolitain, votre Exécutif, dans des conditions, d'ailleurs, très disparates d'une commune à l'autre. Ce dialogue s'est souvent limité à une écoute affable, sans aucune indication sur les orientations qui seraient retenues par la Métropole. Et voilà donc, que six mois plus tard, les courriers d'arbitrage arrivent, opportunément d'ailleurs, aux Maires quelques jours après le Conseil de la Métropole, dernière instance métropolitaine publique avant l'été. La méthode serait risible, si elle ne relevait pas d'une manœuvre politicienne bien éprouvée pour tenter de noyer le poisson sur le rivage des vacances d'été.

Car, pour la plupart des communes, au-delà du fait qu'ils sont truffés d'erreurs, les courriers relatifs à la PPI dans leurs communes sont particulièrement décevants. Pour nombre d'entre elles, les projets retenus ne correspondent pas à leurs choix ou à leurs priorisations. Les projets d'intérêt général défendus par les communes sont très largement rejetés, sans explication, au milieu d'un charabia qui cite desancements d'études ou des projets déjà engagés sur la précédente PPI. La plupart des projets relatifs à la voirie et aux espaces publics dans les communes, permettant d'améliorer les cadres de vie des habitantes et des habitants, sont repoussés de manière expéditive. La Métropole se sert d'abord sur le dos des communes dont les projets passent en arrière-plan.

Vous citez, dans vos courriers, des projets d'ampleur métropolitaine qui relèvent de la PPI globale : l'eau, l'assainissement, les ouvrages d'art, le "réseau express vélo", etc., voire même de la PPI du SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise). Vous recyclez tous les budgets pour masquer les vides pour les communes.

Dans vos courriers, vous poussez même la malice jusqu'à envoyer des projets à plusieurs centaines de milliers d'euros sur les budgets FIC et PROX, ces mêmes budgets qui ont subi une baisse drastique dans les plus petites communes. Mais de qui se moque-t-on ? Le résultat pour certaines communes : rien ou presque rien. Presque rien en FIC, PROX à 25 000 ou 30 000 € pour une dizaine de communes, c'est la première lame. Rien ou presque rien en PPI pour les communes, c'est la deuxième lame. Or, rien, plus rien, ça ne fait toujours pas grand-chose, et moins que rien, on y est, et pour vous, c'est tout.

Même quand les communes ont proposé des projets allant dans le sens des priorités que vous avancez avec lyrisme (apaisement des circulations, sécurisation des voiries, développement de la marche et de la pratique cycliste, végétalisation des espaces publics), la réponse a été la plupart du temps négative de votre part. Or, cela ne vient qu'alimenter le constat que vous ne savez pas, ou que vous ne voulez pas, travailler avec les communes, engager un dialogue constructif et équilibré avec les Maires, et que vous préférez écouter poliment avant d'imposer d'en haut, verticalement, votre vision dogmatique, sans tenir compte des réalités du terrain. Et, à ce titre, on peut légitimement s'interroger sur l'utilité pour les communes d'une présence dans la Métropole. Que leur apporte aujourd'hui une appartenance à la Métropole ?

Tout cela, dans un contexte généralisé d'opacité, sans que jamais les élus métropolitains n'aient eu connaissance d'une véritable PPI détaillée leur permettant d'évaluer les priorités établies, les projets retenus, les montants dédiés, ligne par ligne. Où sont passés les 3,6 milliards d'euros d'investissements promis sur ce mandat ? Visiblement pas dans les communes, cela vient d'être rappelé en termes très précis et chiffrés par le groupe politique précédent et monsieur Pélaez. La plupart de la PPI serait-elle concentrée sur la ville centre au mépris de l'équilibre territorial ? Réservez-vous seulement les miettes pour la périphérie ? Si c'est le cas, le gilet vert risque de passer au gilet jaune, ce sera la dernière étape avant le feu rouge !

Vous ne voyez pas la colère dans le regard des Maires, de leurs Conseillers municipaux et des habitants, leur ras-le-bol. Vous ne voyez pas que les Maires en ont assez de porter sur leurs épaules toute la charge de la puissance publique dans la proximité et aux yeux de leurs administrés, alors qu'ils ont de moins en moins de marge de manœuvre. Nous demandons, monsieur le Président, expressément, que la Métropole engage immédiatement une renégociation de la PPI avec les Maires et les communes, afin de répondre aux attentes et aux besoins des habitants en proximité et nous nous associons aux groupes politiques qui demandent cette renégociation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, les interventions se succèdent et elles ne portent pas sur les rapports inscrits à l'ordre du jour de cette Commission permanente et cela pour deux raisons :

- d'une part, nous avons finalement peu d'occasions de pouvoir échanger avec vous, et chaque réunion de Commission ou de Conseil offre finalement un temps pour nous exprimer sur les problématiques d'actualité, comme je le ferai ce jour sur la programmation pluriannuelle d'investissement et la modification du PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat),

- d'autre part, et cela est plutôt mauvais signe pour la démocratie, vous n'êtes pas réellement attaché au débat démocratique. Vous ne supportez ni contradiction, ni critique. Le bon sens et le pragmatisme n'existent pas pour vous. Seul le prisme partisan et idéologique peut s'exprimer. Pour vous, l'opposition n'est pas à prendre en compte et donc, forcément, on est amené à profiter des petits espaces de liberté que nous pouvons utiliser lors de nos sessions. Parlons donc de la PPI.

Après votre élection, il fallait voter vite pour faire mieux que Gérard Collomb. Il fallait dépenser plus pour faire mieux que David Kimelfeld. Désolé de vous décevoir mais vous avez plutôt fait moins bien que les deux cumulés. Étant dans l'opposition lors des mandats précédents, notre analyse est totalement objective. Votre Exécutif actuel est composé d'anciens membres des précédentes majorités, il serait d'ailleurs intéressant de les questionner à ce sujet.

Il y a quelques mois, vous avez voté une PPI inaboutie, présentée dans des grandes orientations avec des sommes calculées "au doigt mouillé", quelques projets métropolitains présentés, mais seulement ceux déjà connus, et pas vraiment de projets concrets et nouveaux. Surtout, aucun projet communal inscrit, puisque vous n'aviez même pas commencé à consulter les Maires. Notre groupe a voté contre ce rapport car nous ne souhaitions pas voter un chèque en blanc. Nous aurions préféré nous tromper, mais finalement, nous avons vu juste, une fois de plus.

Après une fausse concertation lors de laquelle les communes ont été sollicitées *a minima*, parfois sans même rencontrer les Vice-Présidents compétents, vous avez tranché, seul, les projets communaux. En fait, je devrais plutôt dire que vous avez sélectionné les projets que vous souhaitiez et vous les avez inscrits comme communaux, même si cela ne relevait pas du choix des Maires. Ainsi, on se retrouve avec des projets d'équipement, tels que des liaisons portées par le SYTRAL (Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), ou des stations d'épuration financées par un budget annexe. Même si ces projets sont importants, ils ne relèvent pas de projets d'intérêts communaux mais d'intérêts métropolitains.

On relèvera que, parfois, le hasard facilite les choses. Alors que, depuis des semaines, nous sommes en attente de vos arbitrages, les courriers d'information qui font hurler les Maires sont arrivés après le deuxième tour des élections régionales. C'est toutefois en vain que vous avez retardé vos annonces, vu les résultats électoraux. Mais, encore une fois, vous démontrez votre traitement purement politicien des dossiers.

Je vous invite à réfléchir sur le poids des Maires et sur leur capacité à entraîner leur population. Le constat est clair : votre majorité EELV (Europe Écologie Les Verts), PS (Parti Socialiste), PC (Parti Communiste) et extrême gauche est minoritaire en voix sur la Métropole de Lyon. Cela devrait vous inciter à entendre la légitimité renouvelée de l'ensemble des Maires. Avec vous, les communes sont écartées, les Maires sont ignorés, les habitants sont piétinés. Vous poursuivez à mener des politiques contre les territoires. Votre vision de l'intérêt général est en fait une vision restreinte à vos croyances partisans et dogmatiques. Aussi, monsieur le Président, nous avons écrit pour vous demander de la transparence. Nous souhaitons obtenir la liste complète et détaillée par commune de tous les projets retenus à la PPI, ainsi que le montant budgété par opération.

La modification du PLU-H est un autre exemple de refus de concertation. Ce projet de modification, nous nous y sommes opposés et nous vous en avons expliqué les raisons au moment du vote. Aujourd'hui, sur ce dossier aussi, nous pouvons dire que nous avons vu juste. Il ne s'agit pas de modifier mais bien de détourner la procédure de modification pour réviser les orientations générales du PLU-H. Ce que vous cherchez à faire, c'est imposer votre vision dogmatique, même quand les Maires sont contre, pire, même quand cela va contre l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Ainsi, vous rayez d'un trait de plume des projets commerciaux, des projets de zone économique, des projets d'équipements publics, de rénovation urbaine, pour répondre seulement à des visions idéologiques. Je cite : "la fin du stationnement, la fin de la circulation en voiture, la construction de logements sociaux exclusivement en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), la diminution de l'activité économique", et j'en passe. Nous ne partageons pas votre vision de la société et nous nous y opposerons par tous les moyens. Aussi, nous serons plusieurs Maires à contester vos choix de modification du PLU-H et, si vous vous entêtez à agir contre les volontés communales, nous demanderons alors au juge de préserver les intérêts des habitants du Grand Lyon. Nous ne serons pas passifs face à cette maltraitance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chers collègues, pour l'ensemble de ces propos mesurés et constructifs. Merci d'abord à monsieur Cochet d'avoir pris la parole parce que c'est le seul Maire finalement des quatre intervenants qui a reçu un courrier, contrairement aux trois autres qui parlent au nom des Maires. Il y a une cohérence dans tous ces propos puisque, de mémoire, les quatre groupes avaient voté contre cette PPI de 3,6 milliards d'euros. Donc, *a priori*, vous aviez raison d'après vous puisque vous êtes toujours contre. Au moins, je reconnais une grande cohérence à tout ça.

Je rappelle, quand même, parce que je veux bien qu'on refasse l'histoire de la Communauté urbaine de Lyon, de la COURLY, monsieur Pélaez, il y a eu la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) depuis. Je ne crois pas d'ailleurs que j'en sois à l'origine. Elle a clairement donné à la Métropole de Lyon un statut de collectivité territoriale à part, avec une élection au suffrage direct, qui fait que nous sommes élus sur un projet et que la légitimité, c'est de porter ce projet. Quand vous rappelez l'histoire des trois tiers d'autrefois, telle qu'était présentée la PPI précédente, tout le monde sait ici que ces trois tiers n'ont jamais existé dans la réalité. J'invite aussi, pour ceux qui voudraient quand même reprendre un peu les choses, à regarder la PPI précédente, qui n'était pas chiffrée -je le rappelle d'ailleurs- pour constater qu'une partie sensible des projets cités n'a jamais été réalisée. Cela relativise les effets d'annonce d'une PPI.

Nous, nous avons souhaité d'abord écouter les Maires. J'ai reçu chacun des Maires. Les Vice-Présidents les ont reçus aussi plusieurs fois pour écouter naturellement quelles étaient leurs demandes. Mais on ne parle pas de projets communaux. Je ne demande pas à être associé aux projets communaux des Maires. Les Maires font leur politique communale dans leurs compétences et c'est tout à fait légitime. On parle des projets métropolitains qui sont naturellement présents sur les 59 communes de la Métropole, et il est normal que nous échangeons avec les Maires pour leur demander leur avis sur ces projets métropolitains. Mais c'est bien la Métropole, les Conseillers métropolitains que nous représentons, élus au suffrage direct, qui font les choix. Il n'y a jamais eu aucune ambiguïté de notre part sur la répartition des rôles. Donc, des choses ont été modifiées d'ailleurs, suite à ces échanges.

Il y a aussi des enveloppes territoriales puisque certains d'entre vous y ont fait allusion. Je rappelle que ces enveloppes territoriales, de 200 M€, sont aujourd'hui réparties sur des critères indiscutables, objectifs et transparents. Quand on dit que Lyon-Villeurbanne prend 43 % des projets territoriaux, oui, mais Lyon-Villeurbanne représente un peu plus que ça de la population de la Métropole. Il n'y a donc absolument rien d'anormal à cette répartition.

Je reconnais que certains Maires soient déçus. J'ai reçu, à ce jour, cinq courriers de Maires qui m'expriment leur déception, voire leur mécontentement. Il y en a probablement plus que cinq, mais il y en a plein aussi d'ailleurs qui sont satisfaits. Et puis, les échanges ont permis de corriger des choses : par exemple, sur les budgets FIC et PROX. Pour certaines petites communes, cela ne permettaient pas de faire, par exemple, une sécurisation de trottoirs qui a été souhaitée à Poleymieux au Mont d'Or. Nous l'avons du coup repassé en PPI pour régler ce problème de sécurité de trottoirs. Et, je pourrais multiplier les exemples qui font que les échanges que nous avons avec les Maires ont fait modifier aussi les projets. Et oui, à la fin, c'est légitime que la Métropole décide des politiques qui sont liées à ses compétences. Voilà, chers collègues, pour ces propos introductifs... Oui, monsieur Grivel ?

M. le Conseiller GRIVEL : Merci monsieur le Président. J'ai bien écouté votre propos. La première chose que vous avez dite, c'est que finalement, vous refusez le fait que le groupe Synergies-Métropole parle au nom des Maires. Je vous confirme que, comme les autres groupes, ce groupe est composé aussi avec des Maires et les Maires ont bien l'intention de se faire connaître et de faire connaître leurs avis à travers le groupe Synergies-Métropole, comme ils le font aussi à travers d'autres groupes qui représentent des Maires aujourd'hui.

Donc écoutez-nous ! Avec deux ou trois groupes, vous avez une grande majorité des Maires et vous devez nous entendre. Ça, c'est la première des choses. Donc, la parole des Maires arrivera dans les groupes politiques, y compris avec celle de Synergies-Métropole.

La deuxième chose, avec les exemples que vous citez, franchement, c'est un peu facile ! Ne mettez pas, en tout cas, en évidence tel ou tel accord dans une commune. Il n'y aura pas de bisbille entre nous : si vous avez accepté un projet alors tant mieux, dans une commune, qui est pour le bien des habitants et des habitantes, on le relève. On aurait aimé en relever des dizaines d'autres, ce qui n'est pas le cas. Merci de m'avoir donné la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en prie, monsieur Grivel, et je ne vous empêche absolument pas de vous exprimer. Vous pouvez vous exprimer au nom de qui vous souhaitez. Je faisais simplement remarquer que les Maires s'expriment aussi puisqu'ils m'écrivent directement, qu'on échange et que ça fonctionne assez bien en termes d'échanges, y compris ce qui arrive quand on n'est pas d'accord. Mais, très souvent d'ailleurs, j'ai aussi beaucoup de Maires qui sont très satisfaits de cette PPI.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Conseiller KIMELFELD : Comme je n'ai pas pris un temps de parole important, mais ce sera très rapide ! Monsieur le Président, j'entends ce que vous dites, qu'il est important de caler la Métropole, les relations avec les communes, etc. Mais, dans ce que vous venez de dire, il y a une contradiction.

On peut adhérer au fait, qu'effectivement, il y a des politiques métropolitaines qui se déroulent sur les territoires mais alors, précisez-nous, aujourd'hui ou à la rentrée, il y a longtemps qu'on le demande, la place des Conseillers métropolitains dans cette vision que vous avez de la Métropole. Quelle place occupent les Conseillers métropolitains, et pas seulement les membres de votre Exécutif, mais l'ensemble de celles et ceux qui ont été élus démocratiquement dans leurs territoires ? Quelle est leur place dans les Conférences territoriales des maires ? Quelle est leur place dans les différents comités de pilotage ? Quelle est leur place dans l'élaboration des projets métropolitains qui se déclinent sur les territoires ? Parce que là, il y a un entre deux : d'un côté, vous faites des communes, et de nombreuses communes, y compris peut-être celles de votre majorité, je n'en sais rien, et des Maires frustrés et mécontents ; de l'autre côté, des Conseillers métropolitains qui entendent qu'il y a des politiques métropolitaines qui se déclinent sur les territoires et qu'ils sont hors du jeu.

Donc, à un moment donné, il sera nécessaire de préciser les leviers des Conseillers métropolitains pour exister à ce moment-là sur les territoires pour recevoir les administrés, parce que même si l'on n'est pas dans votre majorité, nous avons été aussi élus sur nos territoires par des électeurs et des électrices métropolitains et métropolitaines. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je suis pour qu'on avance sur le rôle des Conseillers métropolitains sur les CTM, je l'ai déjà dit, pour voir comment les 150 Conseillers métropolitains puissent y être plus présents. Mais je rappelle, à nouveau, que ce n'est pas moi qui ai fait ce système électoral. Monsieur Cochet ? Puis, je vous propose après de commencer réellement l'ordre du jour.

M. le Conseiller COCHET : Étant donné que vous indiquez qu'un certain nombre de Maires sont très satisfaits de cette PPI, juste si vous pouvez nous transmettre la liste, ce serait intéressant de connaître justement ce degré de satisfaction par rapport aux 59 Maires de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, je ne parle pas au nom des Maires, donc ils s'expriment, ceux qui sont contents et ceux qui ne le sont pas. Ceux qui sont contents peuvent ne pas s'exprimer ou ceux qui ne sont pas contents qui le souhaitent ou qui ne le souhaitent pas, chacun est libre, quand on est Maire. Monsieur Cochet, je ne doute pas que vous le ferez en tant que Maire, de donner votre position.

Je passe donc à l'adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 26 avril 2021.

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 26 avril 2021. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote.)

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.)

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° CP-2021-0655 - Contrats de délégation de service public (DSP) d'exploitation des parcs de stationnement Bourse, Hôtel de Ville, République et Saint Jean - Avenants portant report des échéances des contrats - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0655.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote.)

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2021-0656 - Plan de mobilité employeur commun (PdMEC) de Gerland - Attribution d'une subvention à l'association Club lyonnais des entreprises de Lyon 7 (CLE7) - Direction générale - Direction prospective et dialogue public -

N° CP-2021-0658 - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains, supports d'information et prestations de services de mobilités - Evolutions des tarifs et des conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location longue durée de vélos à assistance électrique MyVélo'v - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2021-0661 - Limonest - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, d'une emprise située 3095 chemin de Saint-André - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0662 - Vernaison - Déclassement et désaffectation du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte, à titre gratuit, de plusieurs emprises situées rue du Péronnet - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0656, CP-2021-0658, CP-2021-0661 et CP-2021-0662.

L'avis de la commission est favorable sur l'ensemble de ces rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Christophe GEOURJON, animateur de la commission Mobilité de l'association Club lyonnais des entreprises de Lyon 7 (CLE7), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0656** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

N°CP-2021-0659 - Sathonay Camp - Rillieux-la-Pape - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement des mobilités vertes - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des travaux pour l'aménagement du parking côté Rillieux-la-Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0659.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N°CP-2021-0663 - Réseau très haut débit Grand Lyon (GLTHD) - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public (DSP) - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

N° CP-2021-0664 - Plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avenant n°2 à la convention de partenariat avec les exploitants de réseaux pour la production mutualisée et le maintien d'un référentiel géographique à très grande échelle - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° CP-2021-0665 - Politique numérique - Attribution d'une subvention à l'association LDigital pour l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

N° CP-2021-0666 - Suite logicielle CART@DS mutualisée entre la Métropole de Lyon et les 59 communes du territoire - Convention avec la Ville de Lyon pour la mise à disposition d'un module ravalement de façades - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N°CP-2021-0667 - Convention de recherche et développement Pass Trabool (ex Pass Urbain) - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Sopra-Steria - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N°CP-2021-0668 - Inclusion numérique - Partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association Emmaus Connect pour la collecte de matériel informatique et électronique personnel auprès des agents de la collectivité au profit de l'association - Convention - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N°CP-2021-0677 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Attribution de subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet Preuve de concept CLARA - 2021 - Projet collaboratif UR'SHAPE - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

N°CP-2021-0678 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Pixel pour l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0663 à CP-2021-0668, CP-2021-0677 et CP-2021-0678.

L'avis de la commission est favorable sur l'ensemble de ces rapports.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0663 à CP-2021-0667.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0668, CP-2021-0677 et CP-2021-0678.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. Jean-Michel LONGUEVAL, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2021-0677** (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N°CP-2021-0670 - ViaRhôna tronçon Léman-Lyon - Participation financière - Convention de partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman 2021-2023 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

N°CP-2021-0671 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC) 2021 - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

N°CP-2021-0673 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2021 pour le projet Vers la pérennité du Masar - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

N°CP-2021-0674 - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2021 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0670, CP-2021-0671, CP-2021-0673 et CP-2021-0674.

L'avis de la commission est favorable sur ces quatre rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL, représentant de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), n'ayant pas pris part au vote du dossier n°CP-2021-0671 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Émeline BAUME, représentante de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation de soutien à l'innovation sociale et de la Fondation BigBooster, n'ayant pas pris part au vote du dossier n°CP-2021-0671 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. François-Noël BUFFET, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote du dossier n°CP-2021-0674 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

Présidence de madame Béatrice Vessiller
2^{ème} Vice-Présidente

N°CP-2021-0669 - Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Convention d'attribution de subvention de fonctionnement - Avenant n°1 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0672 - Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2021 - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

MME LA PRÉSIDENTE : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0669 et CP 2021-0672.

L'avis de la commission est favorable sur ces deux rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Bruno BERNARD, Mmes Hélène DROMAIN et Fatiha BENAHMED et M. Raphaël DEBÛ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon, n'ayant pas pris part au vote du dossier n°CP-2021-0669 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Hélène DROMAIN, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOOP, n'ayant pas pris part au vote du dossier n°CP-2021-0672 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

N° CP-2021-0680 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes - Fonds d'aide aux jeunes 2021 : fonds locaux et actions de portée métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'association Ecole de la 2ème chance Rhône Lyon Métropole (E2C) - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets Actions pour la jeunesse - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

MME LA PRÉSIDENTE : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hémain comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0680.

L'avis de la commission est favorable.

Un vote par division a été demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Nous allons donc voter par division, conformément à l'article 19 de notre règlement intérieur.

Je mets tout d'abord aux voix les paragraphes a), b), c), d) et e) du 1° du DECIDE concernant le Fonds d'aide aux jeunes.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Cette partie a été adoptée à l'unanimité.

Je mets ensuite aux voix les paragraphes f) et g) du 1° du DECIDE concernant la subvention à l'association E2C Rhône Lyon Métropole.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Cette partie a été adoptée à l'unanimité.

Je mets ensuite aux voix les paragraphes h) et i) du 1° du DECIDE concernant l'appel à projets "Actions pour la jeunesse".

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Cette partie a été adoptée avec 52 voix pour et 10 voix contre.

Je mets enfin aux voix le reste du DECIDE.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Cette partie a été adoptée avec 56 voix pour et 3 voix contre.

Je mets maintenant aux voix le projet de décision à jour des divisions adoptées et déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

La décision a été adoptée avec 54 voix pour et 1 voix contre :

- M. Bruno BERNARD, à sa demande, ne prend pas part au vote de ce dossier relatif à l'association Alynea (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association École de la 2^{ème} chance (E2C) Rhône Lyon Métropole, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président**

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° CP-2021-0681 - Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social - Convention unique de partenariat - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0681.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein des instances de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° CP-2021-0684 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ du développement social - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction développement social et médico-social -

N° CP-2021-0685 - Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie à domicile -

N° CP-2021-0686 - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2021 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° CP-2021-0688 - Soutien à des associations œuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° CP-2021-0693 - Lyon 1er - Travaux dans les futurs locaux du Centre de santé sexuelle communautaire Le Griffon - Subvention exceptionnelle d'investissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0684 à CP-2021-0686, CP 2021-0688 et CP-2021-0693.

L'avis de la commission est favorable pour l'ensemble de ces rapports.

Il y a une note au rapporteur pour la délibération n°CP-2021-0693 :

"Dans l'exposé des motifs, dans le 1er paragraphe du II - Objectifs, il convient de lire :

L'association Virages Santé, qui porte le projet du centre de santé sexuelle communautaire, a trouvé un local situé 23 rue des Capucins à Lyon 1er. Il s'agit d'un ancien poste de police. Afin que ce local puisse accueillir des consultations médicales, il est nécessaire de faire des travaux de réhabilitation.

au lieu de :

L'association Virages Santé, qui porte le projet du centre de santé sexuelle communautaire, a trouvé un local situé rue du Griffon à Lyon. Il s'agit d'un ancien poste de police. Afin que ce local puisse accueillir des consultations médicales, il est nécessaire de faire des travaux de réhabilitation.

Dans le dispositif, dans le paragraphe a) du 1°- A pprove, il convient de lire :

a) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 €, au profit de l'association Virages Santé, pour la réalisation de travaux dans les locaux du centre de santé sexuelle communautaire situés 23 rue des Capucins à Lyon 1er, pour l'année 2021,

au lieu de :

a) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 €, au profit de l'association Virages Santé, pour la réalisation de travaux dans les locaux du centre de santé sexuelle communautaire situés 5 rue du Griffon, à Lyon 1er, pour l'année 2021."

Je mets l'ensemble de ces rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° CP-2021-0691 - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI -

N° CP-2021-0692 - Centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Participations financières pour l'année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0691 et CP-2021-0692.

L'avis de la commission est favorable pour ces deux rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° CP-2021-0694 - Collèges - Aides aux associations - Année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

N° CP-2021-0695 - Collèges publics - Dotations complémentaires - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

N° CP-2021-0696 - Lyon 7° - Extension du collège Gabriel Rosset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0694, CP-2021-0695 et CP-2021-0696.

L'avis de la commission est favorable pour ces trois rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° CP-2021-0697 - LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat scientifique et culturel avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° CP-2021-0700 - Attribution des subventions 2021 à l'Institut Lumière et au Festival Lumière - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Marion comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0697 et CP-2021-0700.

L'avis de la commission est favorable pour ces deux rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. Cédric VAN STYVENDAEL, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Institut Lumière, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0700** (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Conseiller MARION.

N° CP-2021-0698 - Structuration de la filière culturelle - Attribution de subvention aux structures d'accompagnement - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° CP-2021-0699 - Evénements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N°CP-2021-0701 - Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans le champ des solidarités - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° CP-2021-0702 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° CP-2021-0703 - Culture - Soutien aux événements professionnels - Rencontres européennes des anches doubles 2021 - Attribution d'une subvention à la Fédération française des anches doubles (FFAD) - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0698, CP-2021-0699 et CP-2021-0701 à CP-2021-0703.

L'avis de la commission est favorable pour ces cinq rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. Jean-Michel LONGUEVAL, Vice-Président et délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Pôle en scènes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0699** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

N° CP-2021-0704 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets Sports solidaires - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0704.

L'avis de la commission est favorable pour ce rapport.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° CP-2021-0705 - Accord de coexistence de marques entre le Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD) et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat d'accord de coexistence de marques - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

N° CP-2021-0707 - Déficit de caisses de régies entre 2017 et 2020 - Avis sur les demandes de remise gracieuse de la part des régisseurs titulaires - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0708 - Centrale d'achat territoriale - Approbation de la modification du règlement général - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

N° CP-2021-0709 - Bron - Obligation de décoration des constructions publiques concernant la restructuration et l'extension du Neurocampus de Lyon - Indemnité de consultation des candidats - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction projets et énergie des bâtiments -

N° CP-2021-0710 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements situés 52 avenue Edouard Millaud - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0711 - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis chemin du Fort - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0712 - Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise de la Covid-19 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0713 - Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de dette - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0714 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) Entreprendre pour humaniser la dépendance auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 58 logements situés 222 cours Lafayette - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0715 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 7 logements situés 13 rue Hénon - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0716 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements situés 55 bis rue du Point du Jour - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0717 - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 19 logements situés 133 rue Bugeaud - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0718 - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 8 logements situés 77 rue Tronchet - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0719 - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés 108 à 110 rue Duguesclin - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0720 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements situés rue André Bollier - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0721 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) Opérateur national de vente (ONV) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de garantie de la part de la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes suite à cession de 50 logements situés 96 à 98 avenue Debourg - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0722 - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de Arkéa banque - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés 3 à 5 rue du Rambion - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0723 - Pierre Bénite - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés 141 rue des Martyrs de la Libération - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0724 - Saint Cyr au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 29 logements sis 29 route de Collonges - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0725 - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise Covid-19 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0726 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 100 logements situés 41 à 49 rue du 8 mai 1945 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0727 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 40 logements sis 6 à 8 rue de la Boube - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0728 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 70 logements situés 51 à 57 rue du 8 mai 1945 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

MME LA PRÉSIDENTE : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0705 et CP-2021-0707 à CP-2021-0728.

La commission a rendu un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-070 5, CP-2021-0707 à CP-2021-0710.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-071 1 à CP-2021-0715.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-071 6 à CP-2021-0720.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-072 1 à CP-2021-0725.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-072 6 à CP-2021-0728.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote des dossiers **n°CP-2021-0710, CP-2021-0711, CP-2021-0721 et CP-2021-0724** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon Habitat, ainsi que M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote des dossiers **n°CP-2021-0716, CP-2021-0718 et CP-2021-0720** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mme Lucie VACHER et M. Philippe COCHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n°CP-2021-0719 (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- MM. Cédric VAN STYVENDAEL, Renaud PAYRE, Mme Véronique MOREIRA et M. Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n°CP-2021-0725 à CP-2021-0728 (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

N°CP-2021-0706 - Parcs cimetières - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er mars au 30 avril 2021 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0706.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° CP-2021-0729 - Concession de service public de chauffage urbain - Réseau Grande Ile - Approbation de l'avenant n°1 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

N° CP-2021-0730 - Concession de service public de chauffage urbain - Réseau plateau Nord - Approbation de l'avenant n°1 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

N°CP-2021-0734 - Plan climat - Attribution d'une subvention à l'association Le Théâtre du Bruit pour l'organisation des festivals d'éducation populaire Cycle Effondrées et Festival Extraire en 2021-2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N°CP-2021-0735 - Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Sylv'Acctes, avec autorisation de reversement, pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0729, CP-2021-0730, CP-2021-0734 et CP-2021-0735.

L'avis de la commission est favorable pour ces quatre dossiers.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N°CP-2021-0732 - Marché n°2016-282 relatif à la location, l'acquisition et la maintenance de corbeilles de propreté polyéthylène haute densité (PEHD) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N°CP-2021-0733 - Chassieu - Promenade du Biezin - Entretien des aires de jeux - Convention avec la Ville pour l'année 2021 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0732 et CP-2021-0733.

L'avis de la commission est favorable pour ces deux dossiers. Il y a également un avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole sur le dossier n°CP-2021-0732.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N°CP-2021-0736 - Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions pour l'année 2021 à l'association l'Hirondelle, au Syndicat d'apiculture du Rhône et de la Métropole de Lyon, à l'association Arthropologia et au Groupe de défense sanitaire (GDS) du Rhône dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N°CP-2021-0737 - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Participation statutaire en investissement de la Métropole de Lyon pour l'année 2021 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0736 et CP-2021-0737.

L'avis de la commission est favorable pour ces deux dossiers.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité, M. Jérémy CAMUS, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire (GDS) du Rhône, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2021-0736** (*article 28 du règlement intérieur*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

N°CP-2021-0738 - Neuville sur Saône - Zone industrielle En Champagne - Gestion des eaux pluviales - Démantèlement des réseaux - Protocole d'accord transactionnel - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0738.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° CP-2021-0739 - Réhabilitation de l'habitat privé individuel et en copropriété et développement de l'accession sociale à la propriété - Convention de partenariat avec la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACIPAP) Procivis Rhône - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

N° CP-2021-0740 - Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) de la Métropole de Lyon 2018-2021 - Avenant de prorogation - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

N° CP-2021-0741 - Signature des conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux du territoire - Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

N° CP-2021-0745 - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel - Autorisation donnée de déposer toutes demandes d'autorisations administratives sur les parcelles situées 159 cours Emile Zola - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

N° CP-2021-0747 - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions à des communes ou associations œuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0762 - Vaulx-en-Velin - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier à usage commercial situé rues François Rabelais, Emile Zola et avenue Gabriel Péri - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0771 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Modification d'un état descriptif de division en volumes - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain et de volumes situés rue Servient et 15 rue Docteur Bouchut - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0739 à CP-2021-0741, CP-2021-0745, CP-2021-0747, CP-2021-0762 et CP-2021-0771.

L'avis de la commission est favorable pour l'ensemble de ces dossiers.

Il y a une note au rapporteur pour le dossier n°CP -2021-0762 :

"Dans l'exposé des motifs, après l'énumération du III - Conditions de l'acquisition, il convient de lire le paragraphe suivant :

Il a été négocié entre les parties que ces biens seraient acquis par la Métropole au prix de 1 210 000 € HT, auquel s'ajoute la TVA d'un montant de 242 000 €, soit un montant TTC de 1 452 000 €, libres de toute occupation et d'installation autre que le mobilier meublant ;

au lieu de :

Il a été négocié entre les parties que ces biens seraient acquis par la Métropole au prix de 1 210 000 € HT, libres de toute occupation et d'installation autre que le mobilier meublant ;

Dans le dispositif, il convient de lire :

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 452 000 €, d'un ensemble immobilier à usage commercial situé à l'intersection des rues François Rabelais et Émile Zola et de l'avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin et appartenant à la SAIEM, dans le cadre de la ZAC de l'Hôtel de Ville.

[...]

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au BAOURD - exercice 2021 - chapitre 011 - compte 6015 - fonction 824, pour un montant de 1 452 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 20 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

au lieu de :

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 210 000 € HT, d'un ensemble immobilier à usage commercial situé à l'intersection des rues François Rabelais et Émile Zola et de l'avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin et appartenant à la SAIEM, dans le cadre de la ZAC de l'Hôtel de Ville.

[...]

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au BAOURD - exercice 2021 - chapitre 011 - compte 6015 - fonction 824, pour un montant de 1 210 000 HT correspondant au prix de l'acquisition et de 17 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié."

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-073 9, CP-2021-0740, CP-2021-0741, CP-2021-0745 et CP-2021-0747.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-076 2 et CP-2021-0771.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- Mmes Hélène GEOFFROY, Béatrice VESSILLER, Claire BROSSAUD, M. Philippe GUELPA-BONARO, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote des dossiers **n° CP-2021-0745 et CP 2021-0762** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Cédric VAN STYVENDAEL et Mme Hélène DROMAIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0747** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx-en-Velin, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0762** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mmes Béatrice VESSILLER, Sandrine RUNEL, Laurence CROIZIER et Dominique NACHURY, compte tenu de leurs fonctions au sein de la SPL Lyon Part-Dieu, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0771** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N°CP-2021-0742 - Régularisations sur opérations à clôturer - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N°CP-2021-0743 - Lyon - Place Chardonnet - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N°CP-2021-0744 - Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec le groupement représenté par la société Lionheart - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2021-0746 - Lyon 7° - Déclassement rétroactif du domaine public métropolitain des emprises cadastrées section CD 145 et 147 dans le cadre de la réalisation du programme de construction de l'Académie mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le quartier de Gerland - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

N°CP-2021-0748 - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions à des actions d'agglomération (Labo Cités, Unis-Cité, Moderniser sans exclure -MSE-), association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0750 - Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située 11 rue Centrale - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0751 - Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 305 chemin de l'Epine - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0752 - Mions - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 106 rue du 23 août 1944 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0753 - Neuville sur Saône - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 3 rue Rey Loras - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0754 - Pierre Bénite - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées place Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0755 - Saint-Priest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Pierre Mendès France - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0756 - Tassin la Demi Lune - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé route de Brignais - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0757 - Vaulx-en-Velin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 3 rue Georges Chevallier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0758 - Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0759 - Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Racombe - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0760 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété numérotés 2, 12 et 13 dépendant de l'ensemble immobilier situé 52 rue Roger Salengro et 15 rue Charles Simon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0761 - Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison représentant le lot de copropriété n°2 dépendant d'un immeuble en copropriété sur les parcelles situées 8 avenue Carnot - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0763 - Villeurbanne - Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et de 2 caves formant respectivement les lots n°20, 10 et 11 situés 17 rue Spréafico - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0764 - Villeurbanne - Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, des lots n°18 et 7 situés 17 rue Spréafico - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0765 - Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, Résidence Pranard - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0766 - Lyon 2° - Equipement public - Clocher de la Charité - Cession, à l'euro symbolique avec dispense de le verser, d'un volume sis place Antonin Poncet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0767 - Oullins - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, d'un immeuble situé 19 rue Dubois Crancé - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0768 - Villeurbanne - Equipement public - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 12 rue Baudin, angle cours Emile Zola, en vue de la création d'un gymnase attenant au futur collège Chabroux - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0769 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 91 rue des Charmettes - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0770 - Lyon 4° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 71 grande Rue de la Croix-Rousse - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0742 à CP 2021-0744, CP-2021-0746, CP-2021-0748, CP-2021-0750 à CP-2021-0761 et CP-2021-0763 à CP-2021-0770.

L'avis de la commission est favorable pour l'ensemble de ces dossiers.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-074 2 à CP-2021-0744 et CP-2021-0746 à CP-2021-0748.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-075 0 à CP-2021-0754.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-075 5 à CP-2021-0759.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-076 0, CP-2021-0761 et CP-2021-0763 à CP-2021-0765.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-076 6 à CP-2021-0770.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Labo Cités, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0748** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Cédric VAN STYVENDAEL et Mme Véronique MOREIRA, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° **CP-2021-0748 et CP-2021-0765** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Gilles GASCON, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° **CP-2021-0748, CP-2021-0765 et CP-2021-0769** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0767** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole Habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° **CP-2021-0748 et CP-2021-0769** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bruno BERNARD à sa demande, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0770** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° CP-2021-0657 - déplacements et voirie - Plan de mobilité employeur commun (PdMEC) Grand Est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) - Direction générale - Direction prospective et dialogue public

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0657.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de décision propose aujourd'hui d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de la (CCIL) Chambre de commerce et de l'industrie Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, engagée depuis 2015 dans une démarche d'écomobilité sur l'est lyonnais aux côtés des associations d'entreprise comme l'AEPAC (Association des entreprises du parc d'activité du Chêne de Bron) et Mi-Plaine Entreprises. Notre groupe se prononcera, bien évidemment, favorablement sur cette proposition de subvention.

Depuis le début de ces démarches partenariales, des clubs écomobilité ont été créés et des animations ont été régulièrement organisées comme la démonstration du bus électrique Berthelet et la présentation de l'outil plan de mobilité sur la zone d'activité Mi-Plaine en 2020. Suite à cette mobilisation, cinq entreprises du territoire ont d'ailleurs fait le choix d'élaborer un ensemble de mesures destinées à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements de leurs salariés en vue de diminuer les émissions polluantes et de réduire le trafic routier.

Les communes du territoire s'engagent également pleinement sur ce thème de la mobilité interentreprises pour la définition de solutions aux besoins des salariés, notamment sur la question du dernier kilomètre. Cette promotion

des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle est donc un enjeu important et bien partagé dans ce territoire économiquement très dynamique de l'est lyonnais qui demeure, rappelons-le, le premier bassin d'emploi après Lyon. Nous en sommes tous conscients, et en premier lieu, les entreprises et associations d'entreprises qui sont, comme vous l'avez vu, pleinement impliquées sur ces questions d'écomobilité. Les échanges que j'ai régulièrement avec elles en témoignent d'ailleurs.

Alors oui, la mise en place de bouquets de solutions où tout un chacun trouverait dans ces zones d'activités du covoiturage, de l'auto-partage, des vélos en libre-service, des garages à vélos sécurisés sans ancrage, donc déplaçables, comme aujourd'hui expérimentés sur Chassieu et Bron, c'est très bien. Mais, je vous le dis sans ambages, trop de chefs d'entreprises m'expriment encore leur légitime préoccupation car ils considèrent leur entreprise mal desservie par les transports en commun.

Je vous rappelle que le versement transport payé par les entreprises n'est pas anodin dans leurs charges. Pour mémoire, le taux applicable sur la masse salariale est de 1,85 %. Nos chefs d'entreprises sont donc en droit de réclamer un service mieux adapté et plus fin, pour une bonne desserte de leur société en transports en commun.

En effet, si la qualité des liaisons routières ou autoroutières, la proximité des gares et aéroports jouent indéniablement leur rôle sur leur choix d'implantation, la question de leur accessibilité en transport collectif, notamment pour le bien-être de leurs salariés, est également prépondérante. Je vous rappelle que l'est lyonnais concentre 42 % de l'emploi ouvrier de la Métropole. Si construire des alternatives à la voiture passe par le développement des modes actifs, la pierre angulaire de la mobilité, notamment chez nous dans l'est, reste avant tout le développement d'une offre de transports performante, plus concurrentielle à la voiture, et adaptée aux caractéristiques de ce bassin de vie.

Je ne le redirai jamais assez, avec plus de 185 000 emplois, l'est lyonnais concentre plus du quart de l'emploi de la Métropole. Or, environ 30 000 emplois, majoritairement localisés en zone industrielle, restent mal desservis par les transports collectifs. Alors oui, il y a bien quelques avancées. Je pense notamment aux transports à la demande mis en place depuis quelque temps, mais tout cela nécessite finalement une réflexion d'ensemble qui nous oblige collectivement à ne pas raisonner uniquement selon le modèle de la ville-centre et de ses relations parfois difficiles avec la première, la deuxième et la troisième couronne.

Parce que la construction de l'offre de transport collective suit historiquement la demande, le réseau du SYTRAL a produit une offre particulièrement dense et performante en étoile, mais pêche encore à développer des lignes structurantes transversales à l'est lyonnais et à tenir compte de ces liens interdépendants marqués entre bassins limitrophes. Aussi, ne faut-il pas dépasser ce schéma demande-offre et proposer une offre collective incitative qui favoriserait ces déplacements périurbains ?

Je reste pour ma part également convaincu qu'une ligne A8, adossée à un BUE (boulevard urbain est) achevé, constituerait une véritable colonne vertébrale en faveur d'une desserte performante en transport collectif, tout en veillant à la continuité des modes actifs dans l'est lyonnais. Convenez, monsieur le Président, que cela n'est pas une incongruité. Cela permettrait d'ailleurs de relier entre elles les zones d'activités tout en se raccrochant à la future ligne de BHNS (bus à haut niveau de service) Part-Dieu/Genas/Saint-Exupéry sur laquelle nous délibérons également ce jour.

Monsieur le Président, faisons preuve ensemble pour nos territoires, notamment de l'est, de créativité et surtout de beaucoup de bon sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gascon.

Écoutez, c'est assez simple, je me retrouve absolument dans vos propos, je n'en enlève rien. Et nous sommes en train de vous répondre quand même fortement sur ce territoire avec, notamment, le SYTRAL qui a lancé la ligne A8, finalement par les tramways T9 et T10, qui était inscrite depuis plusieurs dizaines d'années au plan de déplacements urbains mais qui n'était jamais faite. Donc, nous, nous la lançons et il manque, en effet, la partie centrale qui concerne Saint Priest que nous avons prévu de lancer plutôt en fin de mandat, une fois les deux extrémités mises en place.

Vous l'avez rappelé aussi, nous avons pérennisé le transport à la demande sur la zone d'activités. Et puis, nous avons également lancé, avec le SYTRAL, le comité des partenaires qui inclut maintenant les entreprises, notamment celles de vos territoires, qui permet d'avoir un meilleur lien et de mieux écouter les demandes. Et puis, il y a d'autres solutions à trouver, notamment à travers le nouvel établissement public du SYTRAL, en termes de navettes express, en termes de covoiturage avec les territoires voisins.

Et vous l'avez également évoqué, il y a le dernier volet qui est le train, où il y a des gares qui desservent ce territoire et où j'espère qu'il y aura une amélioration rapide dans les années qui viennent, portée par la Région, comme nous le souhaitons tous les deux. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

N° CP-2021-0660 - déplacements et voirie - Aménagements de voirie connexes à la ligne de bus à haut niveau de service centre-est du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Principe du transfert de la maîtrise d'ouvrage au SYTRAL - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0660.

L'avis de la commission est favorable pour ce rapport.

Nous avons une demande de prise de parole du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe votera bien évidemment le principe du transfert de la maîtrise d'ouvrage au SYTRAL dans le cadre des aménagements de voirie connexes à la Ligne Centre Est (LCE).

Comme l'a rappelé précédemment monsieur Gilles Gascon dans son intervention il y a quelques minutes, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) 2030 indique que l'est de notre agglomération est un espace majeur de développement économique et de croissance démographique. Ce document insiste donc sur la nécessité de développer les dessertes de ce secteur et notamment les transports en commun. La création de la Ligne Centre est ou LCE répond à cet objectif et nous nous en félicitons.

Du fait de la longueur de la ligne, le SYTRAL a fait le choix de scinder cette ligne en deux portions, la LCE 1 et la LCE 2, Lyon Centre Est 1 et Lyon Centre Est 2, pour le moment. Le principe de cette ligne étant acté, il convient donc maintenant de choisir le mode de transport de cette ligne et particulièrement de la première partie, la LCE1 qui va de Lyon à Bron, aux Sept Chemins, le choix étant entre BHNS ou tramway.

Les projections MODEL Y, système de modélisation de la fréquentation utilisé par le SYTRAL, indiquent qu'un tramway permettrait d'attirer 10 700 voyageurs supplémentaires par jour comparé à un BHNS, soit un total de 28 100 voyageurs quotidiens. C'est d'ailleurs à partir de cette estimation que la CRMA (Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes) recommande le choix d'un tramway plutôt qu'un BHNS sur la LCE.

Par ailleurs, le choix du tramway présente aussi l'avantage de favoriser un report modal depuis la ligne T3, ce qui est une très bonne chose car cette ligne T3 est déjà saturée en heure de pointe. L'option tramway, par ailleurs, nécessite une emprise au sol inférieure de 50 cm à celle d'un BHNS en site propre, ce qui est là aussi un atout supplémentaire notamment au niveau de la route de Genas, qui est relativement étroite. De plus, le choix du tramway permettra d'engazonner les voies, comme cela a été fait au niveau de la ligne T6. Enfin, il serait intéressant de prévoir à terme l'interconnexion avec la ligne T5 dont le terminus est à Eurexpo, une interconnexion plus généralement entre les deux lignes dans leur globalité.

En commission, suite à mon intervention en faveur du tramway, le Vice-Président aux mobilités m'a indiqué que les études allaient être approfondies et que l'enquête publique présenterait les deux modes de transports, BHNS et tramway. Nous nous en réjouissons, sachant que le choix du tramway est, notamment, soutenu par les Villes de Bron et de Chassieu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Geourjon. C'est bien de parler de cette Ligne Centre Est qui est importante et qui est, d'ailleurs, la première dans le plan de mandat du SYTRAL qui dépasse les frontières de la Métropole de Lyon pour s'inscrire également sur le territoire de la CCEL (Communauté des communes de l'est lyonnais).

Nous sommes ici en Commission Permanente. Je ne vais donc pas faire les débats du SYTRAL ici. Ils ont lieu, ils auront encore lieu et puis on pourra en reparler.

Dans les arguments que vous avez avancés qui donnent un avantage au tramway, il y en a quand même un que vous avez oublié qui lui donne un désavantage, c'est qu'un tramway créerait énormément d'expropriations supplémentaires sur le parcours, mais tout cela se regarde. Je rappelle simplement que, quand on parle de développement de transports en commun, il faut aussi intégrer la question budgétaire de nos développements. On peut toujours être pour plus de transports en commun partout mais il faut quand même une cohérence globale et savoir financer le tout. On aura d'ailleurs l'occasion d'en discuter à la rentrée avec la consultation "métro". Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

N°CP-2021-0675 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 4ème édition de Silk in Lyon du 18 au 21 novembre 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0675.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, je vais regrouper mon intervention, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, avec l'intervention qui viendra par la suite.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, vous faites donc votre intervention après.

Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

N°CP-2021-0676 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0676.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

Je donne la parole au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Merci monsieur le Président. Je voulais regrouper les deux sujets qui ne sont pas éloignés. Peut-être avant, monsieur le Président, je vous écoutais répondre à monsieur Gascon tout à l'heure et je voulais vous dire, mais avec beaucoup de bienveillance en cette période estivale, qu'il faut faire attention peut-être à ne pas tomber dans le syndrome du Maire de Lyon qui pense souvent qu'avant lui, il y avait une page blanche, qu'entre l'Empereur Claude et lui, il n'y avait personne.

Dans cette Métropole, il y a un certain nombre de choses qui ont été faites et prévues avant. Je pense qu'on peut, sans se renier, s'en inspirer. Ce qui fait sans doute la force d'un Président d'une collectivité comme la nôtre, c'est bien sûr d'innover et d'impulser, mais c'est aussi de s'inscrire dans une continuité, quand elle n'est pas contraire à ses valeurs. Je pense que beaucoup de choses ont été faites qui ne sont pas contraires à vos valeurs ni à celles que défend votre Exécutif.

Sur cette subvention, il ne s'agit pas pour notre groupe de contester la base de cette subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait. Il est normal de dire, comme l'a fait madame Baume, qu'il faut évaluer un certain nombre de choses et d'indiquer dans la délibération un certain nombre de critères. Je pense à l'emploi, je pense à l'empreinte locale du développement du passage Thiaffait.

Néanmoins, je suis un peu taquin, mais je souris toujours à l'évocation du critère autour de la mode éthique et responsable. Cela sous-entend que l'on aurait pu subventionner une association ou un mouvement qui s'inscrirait dans le contraire de l'éthique, c'est-à-dire contraire à la moralité et irresponsable. Je ne crois pas que c'est ce que nous ayons fait dans les années qui précédaient, sinon il faudra nous l'indiquer.

Plus sérieusement, la question que je souhaite poser à madame la Vice-Présidente Baume, c'est peut-être quelle est votre vision, aujourd'hui, des deux filières, la filière textile et la filière mode, qui sont deux filières différentes même si elles sont étroitement liées ? De quelle façon souhaitez-vous continuer à les accompagner, à les soutenir et à les aider à l'animation et quel devenir vous avez en tête ou, en tout cas, vous partagez pour le passage Thiaffait ?

Est-ce que vous souhaitez continuer à soutenir la filière mode, qu'il faut soutenir y compris en matière d'attractivité internationale, parce qu'on sait que la filière mode ne se suffit pas sur un marché local, ce n'est pas suffisant pour faire émerger des grands talents ? Est-ce que vous souhaitez continuer à accompagner le pôle de compétitivité Techtera, je crois que c'est le cas d'ailleurs et quelle relation avec Unitex, enfin, l'ensemble de ces sujets-là ?

Il y a prochainement l'ouverture du Musée des tissus, porté par la Région. On connaît les désaccords que nous avons eus à l'époque entre la Métropole et la Région sur le devenir de ce musée. Aujourd'hui, il s'impose à nous et il va ouvrir. Il va falloir bien évidemment jouer avec et qu'est-ce que vous envisagez comme relation avec ce Musée des tissus qui va être un lieu important, à mon avis, sur ces sujets ? Voilà les différentes questions que je souhaitais vous poser. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame la Vice-Présidente Emeline Baume pour cette subvention à l'association Village des Créateurs.

Mme la Vice-Présidente BAUME : Bonjour, merci pour votre question, qui avait aussi été abordée en commission, pour vous dire que sur la filière textile, comme vous l'avez rapidement décrite dans votre question, il y a bien la filière textile habillement et puis le reste de la filière qui touche entre autres au textile technique et qui travaille très bien avec le pôle de compétitivité Techtera avec qui on est en dialogue. Je vais apporter plusieurs éléments pragmatiques de réponses :

1°- la Métropole se dote d'un ou d'une chef de projet qui sera là en septembre sur le textile en général ;

2°- cela fait bien partie de la feuille de route économique qu'on travaille aussi avec l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la Région Lyonnaise) je pense que j'avais dû le dire lors de la dernière Assemblée générale et on en reparle jeudi ;

3°- on essaie, avec le ou la chef de projet qui arrive, de refaire une cartographie de l'ensemble des acteurs. Cela comprend les acteurs qui sont sur l'amont, la création, entre autres avec le passage Thiaffait que je vois assez régulièrement, ainsi que les acteurs qui sont sur l'aval de la reprise de vêtements et qui créent des boucles locales circulaires qui avaient été travaillées au précédent mandat. Je fais écho entre autres au collectif Sans-Façon qui vient de s'installer de façon temporaire sur la friche Nexans. Vous n'êtes pas toutes et tous sans le savoir.

L'idée derrière, c'est d'accompagner un pôle territorial de coopération économique sur le textile habillement et sur le reste du textile qui n'est pas mode, on continuera le travail de R&D (Recherche et Développement) avec Techtera et Unitex.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N°CP-2021-0679 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Fondation pour la médiation industrielle - Versement d'une contribution financière de la Métropole de Lyon en tant que membre fondateur au titre de l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0679.

L'avis de la commission est favorable sur ce dossier. Nous avons trois demandes d'interventions. Nous commençons par l'intervention du groupe Communiste et républicain, monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, vous connaissez l'attachement de votre groupe à l'industrie et vous ne serez donc pas étonnés que nous accueillions favorablement la délibération qui nous est présentée.

En effet, la revalorisation de l'industrie, qui est le maillon fondamental sur lequel le reste de l'économie est fondé, est un enjeu de première importance, non seulement en termes d'économie bien sûr, mais aussi du point de vue social et territorial.

L'industrie subit depuis de nombreuses années les coups portés par une logique mondialiste court-termiste qui, de délocalisations en fermetures, réduit à la portion congrue la part de l'industrie dans l'économie française. La fermeture annoncée des fonderies ces dernières semaines n'est que l'énième avatar d'une logique de désindustrialisation qui fragilise grandement les capacités économiques de la France et qui a un impact social lourd, puisque chaque emploi industriel induit deux à trois emplois dans d'autres secteurs, ainsi qu'environnemental, puisque produire à l'étranger accroît les distances entre lieu de production et lieu de consommation. Donc, toutes les initiatives visant à conforter et à développer l'industrie dans les pays sont donc les bienvenues.

Cette délibération a également l'avantage de concrétiser une forme de coopération entre notre collectivité et celle de Saint Étienne Métropole. Le renversement des logiques de compétition entre territoires pour, au contraire, mettre en avant des synergies et complémentarités, est encouragé. Il est évidemment primordial de favoriser les métiers de l'industrie auprès des jeunes, des publics en insertion, plus largement de toutes celles et tous ceux qui cherchent un emploi. Mais, il nous semble qu'il y a un grand absent de ce dispositif, ce sont les salariés de l'industrie eux-mêmes. Or, qui de mieux que les ouvriers pour présenter leur métier, les évolutions de ceux-ci et les enjeux auxquels le secteur doit faire face ?

Il est donc important d'intégrer rapidement les représentants du personnel, les syndicats, dans l'élaboration et la conduite des actions que la fondation aura à mettre en œuvre. Cette précision étant faite, nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, ce sera très court pour dire à monsieur Debû que ce n'est pas un renversement des logiques des territoires, puisque cette initiative a été prise au précédent mandat et cette coopération avec Saint Étienne Métropole, y compris pour arriver à cette médiation industrielle, etc., a été calée avant même que vous n'arriviez. J'en suis totalement désolé, mais c'est un fait. Vous voyez que vous êtes dans cette continuité. Peut-être que cela ne vous fait pas plaisir ou peut-être au contraire, vous pouvez y souscrire mais vous vous inscrivez dans la continuité du précédent mandat et, bien évidemment, notre groupe soutiendra cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Merci monsieur le Président. L'année 2021 marque le lancement opérationnel de cette Fondation pour la médiation industrielle qui a été votée -rappelons-le- en 2020, sous l'ancienne mandature. Vous voyez que je me réfère à vous, monsieur Kimelfeld et je profite pour vous dire, avec toute bienveillance également, que je regrette un petit peu les mots utilisés dans votre première prise de parole, enfin les trois mots utilisés qui manquaient un petit peu de respect. Vous nous aviez habitués à un petit peu plus de finesse mais je vais mettre ça, peut être, sous le coup d'un manque d'inspiration à l'approche des vacances.

M. le Conseiller KIMELFELD : Oui, c'est cela, c'est l'été qui arrive !

M. LE PRÉSIDENT : Merci de respecter les prises de parole, s'il vous plaît !

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Effectivement, nous avons fait le choix de continuer d'accompagner, à travers la participation financière, dont cette décision est l'objet, à hauteur de 170 000 € cette fondation. Comme nous l'avons déjà exprimé lors de notre intervention sur la transition industrielle, notre volonté est à la fois d'accompagner le tissu industriel vers la transition écologique pour une industrie plus respectueuse de l'environnement, de relocaliser ces activités de production, créatrices d'emplois, mais également de favoriser une meilleure synergie des industries dans cet ancrage territorial et de retisser du lien avec les habitants. Aussi, la Fondation pour la médiation industrielle nous apparaît comme un outil qui entre en résonance avec nos choix politiques d'accompagnement. Elle œuvre, en effet, sur deux axes qu'il nous paraît important de souligner.

D'abord, réaliser une prospection des forces actives sur le territoire avec lesquelles la Métropole et la Fondation peuvent coopérer à travers le dialogue, l'accompagnement et la mise en réseau. En ce sens, cette ambition se retrouve déjà dans l'ADN du projet avec un travail en lien étroit avec la Métropole de Saint Étienne. Cela passe notamment par le dialogue avec l'union des industries et métiers de la métallurgie qui montre l'implication des syndicats professionnels et combien nous travaillons avec eux pour développer des stratégies communes.

Ensuite, dialoguer avec les habitants du Grand Lyon sur les enjeux et opportunités des activités industrielles sur leur territoire, en ciblant également les publics scolaires, les publics en insertion ou en recherche d'emploi. Il s'agit aussi et surtout de valoriser les hommes et les femmes -et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus- dont les métiers témoignent d'un savoir-faire indispensable pour l'avenir des activités productives de notre territoire. Nous sommes conscients, en effet, qu'il nous faut changer la représentation collective de l'industrie pour montrer qu'il s'agit d'un secteur actif où les PME (petites et moyennes entreprises), le bien-être et la valorisation des salariés et de leurs compétences ont toute leur place dans la transition écologique.

Ce secteur historique de la Région et du Grand Lyon, qui a accompagné son développement économique et social depuis des années, représente un enjeu de taille que nous prenons à bras-le-corps pour accélérer sa transition vers des modèles énergétiques plus sobres et décarbonés, rappelons que l'industrie étant à Lyon responsable d'un quart des émissions de CO₂.

Cette transition ne sera efficace que si elle s'appuie sur une connaissance du territoire, des acteurs, solutions, risques et enjeux, la mise en valeur et l'accompagnement des innovations, projets et métiers d'avenir auprès de nos habitants et de nos jeunes, enfin, la consolidation d'un tissu d'acteurs innovants et dynamiques pour être en capacité d'accueillir et attirer les projets innovants, les hommes et les femmes qui vont œuvrer à la création des solutions de demain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité :

- M. Philippe GUELPA-BONARO, délégué de la Métropole de Lyon au sein du comité stratégique de la Fondation pour la médiation industrielle, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Jean-Michel LONGUEVAL, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

N° CP-2021-0682 - développement solidaire et action sociale - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux-la-Pape - Saint Genis Laval - Saint-Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Accueil des gens du voyage - Convention 2021 avec l'État pour l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) - Actions de médiation sur les aires de grand passage - Subvention 2021 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadjés (ARTAG) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0682.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

Nous avons une prise de parole du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CRESPIY : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans ce rapport concernant les aires d'accueil, on ne peut que regretter que deux sujets bien distincts nous soient présentés avec un vote unique.

Le premier concerne l'approbation de la convention 2021 avec l'État pour l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, sous certaines conditions et modalités fixées par un cadre juridique, et n'appelle donc aucune remarque.

Le deuxième point concerne une subvention 2021 à l'ARTAG pour des actions de médiation sur les aires de grand passage. Depuis le 27 juin dernier, le parc de Lacroix Laval est occupé par des gens du voyage alors que des aires de grand passage sont inoccupées. Et, à l'instar des interventions de l'ARTAG sur les aires d'accueil métropolitaines, la médiation montre ses limites. Je ne parlerais pas des autres missions comme la scolarisation des enfants dont l'inefficacité de l'ARTAG est manifeste : aucun enfant scolarisé depuis bientôt deux ans sur certaines aires. Quant à la médiation auprès des voyageurs, on attend des résultats tangibles, précis, conformes au conventionnement, alors que trop souvent, les communes se retrouvent seules à gérer les nuisances avec le voisinage.

Vous l'avez compris, notre groupe souhaite que les subventions versées à l'ARTAG soient corrélées aux résultats, ce que nous avons précisé dans un amendement déposé conformément au règlement. Vous avez refusé cet amendement en Conférence des Présidents. Je souhaiterais, d'une part, que vous justifiiez devant l'Assemblée les raisons de ce refus ; d'autre part, notre groupe demande un vote par division sur ces deux sujets différents.

Nous voterons favorablement à la convention concernant l'AGAA et contre la subvention à l'ARTAG octroyée sans visibilité sur les actions réalisées. Dans le cas où vous refuseriez de scinder les deux votes, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président monsieur Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président. Effectivement, cette délibération concerne le schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur la période 2019-2025. Ce schéma nous lie à l'État et au Département du Rhône.

Vous l'avez bien noté, il y a deux volets : il y a le volet des aires d'accueil des gens du voyage et celui concernant les aires de grand passage. C'est sur ce point-là que vous avez une réserve, notamment par rapport à ce qui se passe depuis quelques semaines dans le parc de Lacroix-Laval. Sachez que la Métropole est pleinement consciente de ce qui se passe. Mais nous serions dans une situation encore plus gênante s'il n'y avait pas de médiation. C'est-à-dire que, très clairement, l'ARTAG est fortement mobilisée, non seulement dans cette médiation, mais aussi dans l'orientation vers les aires de grand passage. Nous sommes dans une situation, effectivement, où un certain nombre de personnes refuse de se plier au fait de se localiser sur les aires de grand passage. Je crois qu'il ne faut pas lier cela à la médiation. Vous avez des doutes sur l'action de l'ARTAG ; de notre côté nous travaillons au quotidien avec cette association et nous en sommes satisfaits.

Ensuite, simplement un mot très rapide sur votre amendement, mais je laisserai peut-être d'autres compléter si c'est nécessaire. Cet amendement est irrecevable puisque la jurisprudence du 12 juillet 2001 de la Cour administrative d'appel de Lyon précise qu'une décision par laquelle l'organe délibérant d'une collectivité se prononce sur l'approbation d'un contrat et autorise l'Exécutif à le signer, ce qui est bien notre cas précisément dans ce schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ne peut donner lieu à des amendements. C'est bien cette jurisprudence qui est ici appliquée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président. Vous avez la réponse sur l'amendement. D'ailleurs, c'est la deuxième fois qu'on fait la même réponse depuis un an. Je ne sais pas si c'est un manque de mémoire ou autre chose, mais nous ne refusons pas votre amendement, il est tout simplement irrecevable et nous respectons la loi. Comme nous respectons la loi, naturellement, nous allons voter par division puisque vous l'avez demandé.

Nous allons tout d'abord mettre aux voix le paragraphe a) du 1 ° du DECIDE relatif à l'approbation de la convention à passer entre la Métropole et l'État portant sur l'aide de l'État à la gestion des aires d'accueil du voyage.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Cette partie a été adoptée avec 62 voix pour et 3 voix contre.

Nous mettons maintenant les paragraphes b) et c) du 1 ° du DECIDE relatifs à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'ARTAG.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Cette partie a été adoptée avec 47 voix pour et 16 voix contre.

Nous mettons enfin aux voix le reste du DECIDE.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Cette partie a été adoptée avec 58 voix pour et 5 voix contre. Il n'y a donc pas de modification de la décision que je mets maintenant aux voix dans sa version initiale.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote.)

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

La décision a été adoptée avec 51 voix pour et 9 voix contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2021-0683 - développement solidaire et action sociale - Subventions aux associations et structures agissant en faveur de l'accueil et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction développement social et médico-social -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0683.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux demandes d'intervention. Tout d'abord, le groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je me permets d'intervenir une nouvelle fois sur ces dossiers concernant le soutien aux initiatives et associations qui accompagnent les personnes en situation d'exil, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes, et qui, plus particulièrement, agissent pour favoriser et améliorer l'intégration des personnes que notre pays se doit de protéger.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous contenter d'accueillir et d'héberger. L'ambition doit être plus grande. En approuvant le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés, la Métropole a fait le choix, dès 2019, de s'engager avec l'État sur des actions visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes réfugiées. Il s'agit désormais de proposer une offre qui permette aux publics vulnérables de bien vivre. L'accès à un accompagnement de qualité pour une insertion durable vers l'emploi, pour l'apprentissage de la langue, l'accès à une alimentation saine, de qualité et à coûts réduits, constituent un véritable défi auquel nous nous devons de répondre au travers d'un panel varié d'actions dans lesquelles figurent justement les dispositifs d'hébergement citoyen, de médiation interculturelle ou d'interprétariat.

Les raisons de la migration sont multiples et peuvent aussi s'entrecroiser comme la crainte de persécutions, situation de conflit, maltraitance, tentative de retrouver un proche ayant déjà émigré, ou fuir la misère et rechercher une vie meilleure. L'accueil constitue donc un axe important de développement des politiques publiques pour notre collectivité et, en tant qu'élus de terrain, engagés sur nos territoires, nous nous y employons tous les jours. C'est aussi un enjeu dans une démarche d'accompagnement et de promotion de l'estime de soi chez les personnes migrantes.

L'action métropolitaine doit être en mesure de proposer une aide, un accompagnement, des dispositifs variés et adaptés pour favoriser cette intégration. Les actions proposées par ces structures associatives permettent l'entraide, l'échange, mais aussi l'engagement et la création de lien social entre les publics visés et les différents acteurs participant au projet. L'accueil et l'intégration constituent un droit que nous nous devons d'assurer à tous en subventionnant des espaces porteurs de nouvelles expérimentations, tels que SINGA ou L'Ouvre-Porte. Nous devons renforcer notre soutien à l'égard de l'ensemble des acteurs de la promotion de notre politique hospitalière.

De ce fait, mes chers collègues, nous avons l'obligation morale, plus que réglementaire, d'assurer l'accueil de ces personnes protégées et de leur proposer un accompagnement digne et adapté pour vivre librement dans notre pays. Alors que le Conseil d'État, par une décision motivée principalement par la protection des personnes LGBT, vient de faire retirer trois pays africains de la liste française des pays d'immigration dits "sûrs", offrant ainsi à leur ressortissants l'espoir d'une procédure d'asile plus clémente en France, nous, Métropole de Lyon, nous ne devons pas faillir à notre devoir. Notre groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et Apparentés, comme sur l'ensemble des mesures prises en matière d'accueil et d'hospitalité, votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller SEGUIN : Merci monsieur le Président. Chers collègues, par la présente décision, vous nous proposez d'attribuer des subventions à quatre associations qui proposent chacune des projets différents à destination d'un même public, les bénéficiaires d'une protection internationale. Le Vice-Président monsieur Payre nous a garanti, en commission, que les subventions attribuées dans le cadre de cette décision seraient utilisées exclusivement pour celui-ci. Je ne reviendrai pas sur le contexte et la chronologie des décisions et délibérations prises depuis 2015 mais plutôt sur les projets.

Sur les quatre projets, deux ont retenu mon attention. SINGA Lyon propose de développer de nouvelles activités, notamment, sur l'employabilité et la gastronomie. YOON envisage de travailler sur l'accompagnement vers l'emploi, la formation au français, la formation aux techniques de recherche d'emploi, la valorisation des formations et des parcours et expériences professionnelles. Cette association est connue des services de la Métropole et adhère à la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion. Nous soutenons ce type d'actions car elles mettent en avant deux principes fondamentaux qui sont la maîtrise de la langue française et l'emploi par l'insertion professionnelle.

A l'instar du bilan à mi-mandat du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), nous considérons que c'est par l'emploi que les bénéficiaires de la protection internationale réussiront à s'intégrer dans notre société. Enfin, nous vous engageons à encourager ces quatre associations à former leurs membres à la prévention de la radicalisation. En effet, comme le précise le rapport 2018 du Défenseur des droits, je cite : *"Tous les migrants ne peuvent pas être perçus comme aggravant le risque de terrorisme"*. Puis il poursuit, en décrivant, je cite *"les principaux facteurs qui rendent les migrants vulnérables à l'influence d'organisations extrémistes sont l'environnement social, les problèmes d'identité, la discrimination, la situation économique, la marginalisation culturelle, l'influence du pays d'origine"*.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, nous voterons pour cette décision. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté avec 62 voix pour et 1 voix contre, M. Jean-Michel LONGUEVAL, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2021-0687 - développement solidaire et action sociale - Projet territorial de santé mentale (PTSM) - Engagement collaboratif multilatéral dans la mise en œuvre - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0687.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

Il y a une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci. Les plans territoriaux de santé mentale sont des instruments essentiels pour la mise en œuvre de nos politiques de santé. La santé mentale, qui est le parent pauvre de l'offre de soins, demande un accompagnement plus particulier, et cela d'autant que, cela a déjà été mis en avant par l'ensemble des acteurs, et que les effets de la pandémie ont été extrêmement sévères et sont loin d'être finis.

Nous avons d'autant plus besoin d'un réseau de santé mentale solide et déployé sur l'ensemble du territoire de la Métropole pour être en capacité de répondre aux besoins importants de la population et notamment chez les jeunes, voire les très jeunes. Or, malgré quelques annonces insuffisantes du Ministre de la santé, les effets de la politique de réduction des moyens dévolus à l'hôpital public, incarnée par le fameux virage ambulatoire, se font cruellement sentir.

Je ne m'étendrai pas sur la pression folle exercée sur un système hospitalier public fragilisé depuis des années dont la pandémie aura été le révélateur. Or, c'est toujours cette délétère logique de baisse de la dépense publique qui est de mise. Elle est le plus souvent habilement habillée sous des vocables tels que "optimisation", "mutualisation", "redéploiement des moyens", mais nous connaissons que trop bien cette *novlangue* managériale. D'ailleurs, ne nous y trompons pas, les métiers de la santé connaissent une perte d'attractivité inquiétante qui fragilise d'autant notre capacité de soin.

La pandémie a d'ailleurs gravement accentué cette désaffection. Des jeunes professionnels sortis de l'école, il y a à peine trois ou quatre ans, sont déjà en train de chercher à se réorienter vers d'autres métiers, voire vers des métiers qui n'ont aucun rapport avec le soin. Un hôpital comme le Vinatier peine à recruter et se retrouve aujourd'hui avec un déficit de personnel de 80 ETP (équivalents temps plein), qu'il n'arrive toujours pas à combler.

Sur le PTSM, six ambitions ont été avancées après un long travail avec les professionnels. Pour mémoire, je vais les citer. Il y a l'ambition de redonner aux personnes les capacités d'être actrices de leur santé mentale, ambition de permettre aux personnes concernées d'être parties prenantes de la conception, de l'organisation et de l'évaluation des réponses. Il y a également l'ambition de développer une dynamique d'innovation, l'ambition de construire des réponses soins-accompagnements à partir des besoins et attentes des personnes concernées, l'ambition de développer des parcours coordonnés de rétablissement privilégiant le milieu ordinaire et l'accès direct au logement ou à l'emploi souhaité. Enfin, il y a l'ambition de développer des solutions de prévention et de gestion de la crise en ambulatoire.

C'est, notamment, sur ce dernier point que nous devons être vigilants. En effet, notre ambition est de développer les capacités d'accueil à l'hôpital comme hors les murs. Or, les premiers retours de terrain font montre plutôt d'une contraction des lieux de prise en charge et d'une inquiétude légitime des populations. Je citerais la fermeture de l'hôpital de jour de Bron ou les inquiétudes autour du projet à Vaulx en Velin.

Le PTSM doit aussi se penser en lien avec nos politiques d'urbanisme et de logement mais aussi d'éducation, d'insertion et de nos actions en faveur des jeunes. Là aussi, des inquiétudes nous sont remontées. Il ne faudrait pas que la logique réductrice de l'Agence régionale de santé (ARS) conduise les collectivités locales, et singulièrement la nôtre, à devoir pallier leurs insuffisances. En effet, les besoins en termes de santé mentale sont toujours là et sont même en progression.

Un dernier mot pour demander que la Métropole intervienne auprès de l'ARS, afin que celle-ci renouvelle, sans limite de temps, la dérogation du Vinatier à être partie d'un groupement hospitalier de territoire (GHT). Cette demande est celle unanime du Conseil de surveillance. Je voudrais en profiter pour demander au Vice-Président, monsieur Blanchard, si nous avons eu des retours de l'ARS précisément à ce sujet. Nous voterons évidemment pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président monsieur Pascal Blanchard.

M. le Vice-Président BLANCHARD : Merci monsieur le Président. Alors tout de suite, en réponse à votre question, monsieur Debû, j'ai eu confirmation vendredi que la dérogation est, malgré tout, accordée pour un an mais avec des négociations qui ont eu lieu avec la Commission médicale d'établissement. Un accord a été trouvé et, *a priori*, on va pouvoir s'appuyer sur cette dérogation en l'état, mais je pourrais peut-être vous donner plus d'informations puisque c'est un peu technique, vous siégez au Conseil de surveillance, vous savez donc de quoi il s'agit. Je me tiens à votre disposition pour vous donner les éléments précis.

Quant au bilan que vous faites, évidemment, on ne peut qu'adhérer. Ceci dit, à ce niveau-là, cela relève non pas des prérogatives et des compétences de la Métropole mais de l'État. Je rappelle tout simplement que les conseils de surveillance des trois grands piliers hospitaliers de la Région, où des élus métropolitains siègent, et probablement que, d'ailleurs, comme leur nom l'indique, ces conseils de surveillance ont pour vocation de veiller à ce que les promesses qui ont été faites par les différentes directions soient tenues, notamment des réductions de places au privilège et au bénéfice d'un redéploiement sur le terrain et j'en atteste sur plusieurs dossiers ces derniers temps.

Vous avez évoqué la Commune de Vaulx en Velin. En effet, dans un premier temps, cela peut susciter quelques inquiétudes de la part de collectifs d'usagers. Mais, lorsque l'on pose sur la table tous les éléments, on constate qu'il y a vraiment une volonté d'offre de soins qui est remaniée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du moment. Nous continuerons donc à être extrêmement vigilants de façon à ce qu'il n'y ait pas de dérapage.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° CP-2021-0689 - développement solidaire et action sociale - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille, de l'adoption et du parrainage - Année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0689.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

Une intervention est demandée du groupe Progressistes et républicains.

(Intervention retirée).

M. LE PRÉSIDENT : Je considère qu'il n'y a plus d'intervention et je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil de surveillance de la Fondation ADJ Maurice Gounon, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° CP-2021-0690 - développement solidaire et action sociale - Subvention à l'association Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du projet Organisations de la société civile-Migrations (ORMI) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0690.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

Nous avons deux demandes de prise de parole à commencer par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller SEGUIN : Merci monsieur le Président. Chers collègues, par la présente décision, vous nous proposez d'attribuer une subvention à l'association Forum réfugiés. Cette association inscrit sa demande de subvention dans un projet soutenu par l'Agence française de développement.

Sur le site de celle-ci, le projet ORMI est décrit en ces termes : "Face à l'essor de la migration de jeunes Guinéens, aux difficultés des autorités guinéennes à traiter du sujet, et au besoin de concertation des associations et collectivités françaises en charge de leur accueil, le projet ORMI propose d'intervenir en Guinée et en France et d'accompagner la société civile dans les réponses qu'elle apporte à la migration des jeunes Guinéens".

La présentation de ce projet est très floue et les objectifs vagues. Doit-on accueillir les mineurs et les jeunes migrants dont on sait que l'obtention d'un statut régulier est très faible ou doit-on favoriser et assister leur retour ? La présentation du projet ORMI et de ses objectifs ne répondent pas aux multiples interrogations.

L'examen du pacte mondial de la migration en République de Guinée 2018-2020 définit pourtant cinq axes et 23 objectifs qui se résument ainsi : renforcer les capacités de la Guinée à développer une réponse contre la traite des êtres humains, empêcher les mineurs de quitter le territoire guinéen, permettre aux mineurs un retour depuis le pays où ils résident, permettre aux migrants vulnérables une aide au retour depuis le Niger ou la Libye et aussi renforcer la capacité de la Guinée à utiliser la migration comme moteur de développement et de stabilité sociale.

Nous ne savons pas dans ce projet ORMI, quels sont les axes et les objectifs soutenus par le Forum réfugiés. Vous comprendrez, monsieur le Président, que nous ne soutiendrons pas ce projet, qualifié en commission par la Vice-Présidente madame Vacher de projet "pas encore défini". Nous voterons donc contre cette décision. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Monsieur le Président, chers collègues, la présente délibération nous propose de soutenir le projet ORMI porté par Forum réfugiés en collaboration avec le réseau Afrique Jeunesse de Guinée pour un montant de 10 000 €.

Ce projet, à son échelle, est un élément de réponse à un phénomène plus vaste et ancien, celui des migrations et de l'accueil des personnes migrantes, qui concerne de nombreux pays du monde, notre territoire y compris. Aussi, il s'inscrit dans un contexte récent marqué par le nombre croissant de jeunes, parfois de très jeunes, contraints à l'immigration, car celle-ci n'est jamais vraiment choisie.

La Guinée, dont il est question dans ce projet, est un des pays particulièrement concernés par l'émigration de sa jeunesse. Cela se ressent en France où les Guinéens ont constitué la première nationalité des mineurs non accompagnés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance en 2017 et 2018. Les causes d'immigration, nous le savons, sont multiples, et, dans ces cas, très majoritairement contraintes. Souvent, le manque de perspectives économiques et sociales, les discriminations, les guerres aussi poussent et contraignent des millions de personnes à l'exil, à la recherche d'un avenir digne.

La Guinée, qui reste l'un des pays les plus pauvres au monde, n'est pas épargnée et se voit amputée d'une partie de sa jeunesse, d'une partie de son avenir. Les conséquences du dérèglement climatique, parce qu'elles déstabilisent en profondeur les conditions mêmes du vivant, vont contrairement à un nombre croissant de personnes à l'exil, comme l'a encore rappelé le pré-rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dévoilé la semaine dernière, que, j'espère, vous avez lu.

D'aucuns diront que la réponse est simple et qu'il suffit d'ériger des murs et de fermer des frontières, afin de restreindre l'immigration. Nous l'entendons bien trop souvent et, pourtant, ces politiques sont coûteuses et inefficaces. Nous croyons, au contraire, que c'est ailleurs qu'il faut chercher une réponse en faisant le choix de politiques qui agissent pour l'accueil et la solidarité, pour l'insertion sociale et professionnelle, pour le développement dans les pays d'origines *via* l'aide internationale. C'est bien l'ambition de ce projet qui sera d'ailleurs cofinancé par l'Agence française de développement et de nombreuses autres collectivités.

Mieux comprendre les phénomènes d'émigration de la jeunesse pour mieux agir dessus, tout en proposant des actions très concrètes et qui répondent à des besoins bien identifiés. En France, sur le volet accompagnement social des MNA (mineurs non accompagnés), le projet permettra de soutenir les acteurs associatifs qui œuvrent pour l'accueil de ces jeunes *via* l'enseignement, la formation professionnelle et l'emploi. Et puisque la charge fait intervenir de nombreux acteurs institutionnels, associatifs, citoyens et économiques, le projet porte aussi l'ambition de renforcer les échanges et le partage d'expérience entre eux. Un groupe de travail associant collectivités et acteurs associatifs autour de la question de l'accueil et de la prise en charge des MNA et jeunes migrants guinéens sera ainsi mis en place.

En Guinée, il s'agira d'améliorer la connaissance des phénomènes migratoires par les pouvoirs publics et de mobiliser plus fortement la société civile sur ces enjeux. Enfin, pour lutter en Guinée contre le manque de perspectives économiques, le projet prévoit un dispositif d'information et d'accompagnement pour soutenir les jeunes guinéens porteurs de projets économiques.

Chers collègues, ce projet nous semble utile et nécessaire en ce qu'il œuvre pour de meilleures synergies entre les acteurs et propose de soutenir des actions concrètes pour un avenir digne en France mais aussi sur le terrain, en Guinée, pour développer les perspectives économiques de la jeunesse.

Je vous invite, monsieur Seguin, à user grandement de prudence autour des raccourcis immigration et terrorisme. C'est assez choquant mais, malheureusement, de moins en moins une surprise de votre côté. Par cette aide, nous participons ainsi à faire perdurer, parmi de nombreuses autres aides, Lyon humaniste qui fait l'histoire de notre territoire, parce que notre vision est celle d'une Métropole inclusive, accueillante et solidaire. Nous voterons pour ce rapport.

M. le Conseiller COCHET : Juste avant le vote, monsieur le Président, monsieur Seguin n'a jamais eu ces propos et vous êtes un peu familier de ce genre de raccourcis. Je sais que l'idéologie, de temps en temps, vous monte à la tête mais je vous demande simplement de rester posé. Les propos de monsieur Seguin étaient très mesurés. C'est juste inacceptable les raccourcis que vous essayez de prendre. Je sais que vous avez un rôle de commissaire politique. Donc, restez dans votre rôle de commissaire politique mais n'injuriez pas l'opposition, je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, personne n'a été injurié, et quant aux propos modérés, vraiment, balayez devant votre porte. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté avec 49 voix pour et 14 voix contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

N° CP-2021-0731 - proximité, environnement et agriculture - Gestion des déchets - Appel à manifestation d'intérêt - Accompagnement technique et financier par l'entreprise CITEO - Attribution de subventions au profit de la Métropole pour les années 2021 et 2022 - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'entreprise CITEO - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0731.

L'avis de la commission et du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole sont favorables pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci. Cette délibération accompagne le projet TRIOMIX de l'entreprise CITEO qui souhaite, je cite, "trouver de nouvelles solutions pour accélérer le recyclage des emballages en milieu urbain". De fait, nous connaissons les difficultés rencontrées dans de nombreux quartiers sur la collecte sélective, notamment des emballages et papiers qui font l'objet de ce projet. Nous comprenons et soutenons l'idée de chercher des solutions innovantes à la fois sur l'organisation, les systèmes, la communication et l'expérimentation de ces projets. Les retours d'expériences de TRIOMIX nous apprendront certainement beaucoup de choses.

Cela dit, nous connaissons aussi des éléments marquants de ces difficultés dans la collecte sélective et, plus généralement, dans la prévention des déchets qui ont conduit à des résultats assez faibles dans le passé : 6 % de baisse des déchets pour un objectif qui avait été fixé à 15 %, malgré de nombreuses actions conduites à l'époque.

Dans de nombreux points de collecte, notamment dans les quartiers prioritaires, il n'y a tout simplement pas de collecte sélective. Le problème n'est alors plus un enjeu d'innovation sociale mais d'affirmation forte de présence de la collectivité partout, y compris lorsque cela est rendu difficile par la dégradation du tissu social. Nous ne savons pas si ces quartiers sont spécifiquement visés par CITEO, mais nous avons le souvenir d'une action de grande ampleur en 2017 à Vénissieux avec 40 ambassadeurs du tri qui avaient frappé à plus de 10 000 portes. Les résultats avaient été spectaculaires à l'époque sur les volumes et la qualité du tri.

Nous sommes convaincus qu'il est possible d'apporter dans ces quartiers prioritaires la même ambition dans la prévention des déchets, la collecte sélective et le réemploi, et nous aimerions savoir quelle est la physionomie des quartiers qui sont visés, ou, en tout cas, qui seront dans le cadre de ce projet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à la Vice-Présidente madame Petiot.

Mme la Vice-Présidente PETIOT : Merci monsieur le Président. Pour répondre à monsieur Debû, très rapidement, effectivement, les actions de sensibilisation de masse sur le geste de tri sont prévues, notamment au sein des quartiers prioritaires, avec nos ambassadeurs du tri mais aussi avec des partenaires comme l'agence Voix publique qui nous accompagne sur le sujet.

Nous venons d'ailleurs de clôturer une session à Rillieux la Pape. Le bilan très positif a été fait la semaine dernière en lien avec les équipes de collecte pour que les actions menées puissent avoir de bonnes répercussions, et il en sera de même pour les autres communes comme Vénissieux, que nous ne manquerons pas de venir visiter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° CP-2021-0749 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Quartier Saint-Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Avenant à la convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat relative au versement de la subvention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Badouard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0749.

L'avis de la commission est favorable pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, pour partir sur une note optimiste, on va retirer notre intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et partage votre optimisme. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mme Lucie VACHER et M. Philippe COCHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller BADOUARD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous pouvons clôturer la séance. Je vous rappelle que la prochaine Commission permanente aura lieu le lundi 18 octobre 2021 et que le prochain Conseil se tiendra le 27 septembre 2021. Dans les deux cas, nous serons, sauf catastrophe, en présentiel. Très bonne journée.

(La séance est levée à 11 heures 45).

Annexe (1/26) Résultats des votes

Quorum					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	0

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 26 avril 2021 -					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0655 - Contrats de délégation de service public (DSP) d'exploitation des parcs de stationnement Bourse, Hôtel de Ville, République et Saint Jean - Avenants portant report des échéances des contrats

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	2	0	0	0
Totaux		60	0	0	1

N° CP-2021-0656 - Plan de mobilité employeur commun (PdMEC) de Gerland - Attribution d'une subvention à l'association Club lyonnais des entreprises de Lyon 7 (CLE7)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0658 - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains, supports d'information et prestations de services de mobilités - Evolutions des tarifs et des conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location longue durée de vélos à assistance électrique MyVélo'v

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (2/26)

N° CP-2021-0661 - Limonest - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, d'une emprise située 3095 chemin de Saint-André

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0662 - Vernaison - Déclassement et désaffectation du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte, à titre gratuit, de plusieurs emprises situées rue du Péronnet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0659 - Sathonay Camp, Rillieux la Pape - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement des mobilités vertes - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des travaux pour l'aménagement du parking côté Rillieux la Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0663 - Réseau très haut débit Grand Lyon (GLTHD) - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0664 - Plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec les exploitants de réseaux pour la production mutualisée et le maintien d'un référentiel géographique à très grande échelle

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

Annexe (3/26)

N° CP-2021-0665 - Politique numérique - Attribution d'une subvention à l'association LDigital pour l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	1

N° CP-2021-0666 - Suite logicielle CART@DS mutualisée entre la Métropole de Lyon et les 59 communes du territoire - Convention avec la Ville de Lyon pour la mise à disposition d'un module ravalement de façades - Individualisation d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0667 - Convention de recherche et développement Pass Traboul (ex Pass Urbain) - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Sopra-Steria

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0668 - Inclusion numérique - Partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association Emmaus Connect pour la collecte de matériel informatique et électronique personnel auprès des agents de la collectivité au profit de l'association

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0677 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Attribution de subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet Preuve de concept CLARA - 2021 - Projet collaboratif UR'SHAPE - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	1	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	1	1

Annexe (4/26)

N° CP-2021-0678 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Pixel pour l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0670 - ViaRhôna tronçon Léman-Lyon - Participation financière - Convention de partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman 2021-2023

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0671 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC) 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	2

N° CP-2021-0673 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2021 pour le projet Vers la pérennité du Masar

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	1	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	1	0

N° CP-2021-0674 - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2021 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

Annexe (5/26)

N° CP-2021-0669 - Association Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Convention d'attribution de subvention de fonctionnement - Avenant n° 1					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	1	0	0	1
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	4

N° CP-2021-0672 - Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	1

N° CP-2021-0680 - VOTE PAR DIVISION - Paragraphes a), b), c), d) et e) du 1° du DECIDE concernant le Fonds d'aide aux jeunes					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0680 - VOTE PAR DIVISION - Paragraphes f) et g) du 1° du DECIDE concernant la subvention à E2C Rhône Lyon Métropole					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	1	2

N° CP-2021-0680 - VOTE PAR DIVISION - Paragraphes h) et i) du 1° du DECIDE concernant les subventions de l'appel à projets « Actions pour la jeunesse »					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	5	10	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		52	10	0	2

N° CP-2021-0680 - VOTE PAR DIVISION - Le reste du DECIDE					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	10	3	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		56	3	1	2

Annexe (6/26)

N° CP-2021-0680 - Dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes - Fonds d'aide aux jeunes 2021 : fonds locaux et actions de portée métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'association Ecole de la 2ème chance Rhône Lyon Métropole (E2C) - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets Actions pour la jeunesse

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	24	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	10	1	2	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	2	0	0	0
Totaux		54	1	2	2

N° CP-2021-0681 - Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social - Convention unique de partenariat

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	1

N° CP-2021-0684 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ du développement social

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0685 - Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0686 - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2021 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (7/26)

N° CP-2021-0688 - Soutien à des associations oeuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0693 - Lyon 1er - Travaux dans les futurs locaux du Centre de santé sexuelle communautaire Le Griffon - Subvention exceptionnelle d'investissement

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0691 - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0692 - Centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Participations financières pour l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

Annexe (8/26)

N° CP-2021-0695 - Collèges publics - Dotations complémentaires					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0696 - Lyon 7° - Extension du collège Gabriel Rosset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0697 - LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat scientifique et culturel avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0700 - Attribution des subventions 2021 à l'Institut Lumière et au Festival Lumière					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	1

N° CP-2021-0698 - Structuration de la filière culturelle - Attribution de subvention aux structures d'accompagnement					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

Annexe (9/26)

N° CP-2021-0699 - Evénements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	1

N° CP-2021-0701 - Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans le champ des solidarités - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0702 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0703 - Culture - Soutien aux événements professionnels - Rencontres européennes des anches doubles 2021 - Attribution d'une subvention à la Fédération française des anches doubles (FFAD)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0704 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets Sports solidaires - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

Annexe (10/26)

N° CP-2021-0705 - Accord de coexistence de marques entre le Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD) et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat d'accord de coexistence de marques

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0707 - Déficit de caisses de régies entre 2017 et 2020 - Avis sur les demandes de remise gracieuse de la part des régisseurs titulaires

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0708 - Centrale d'achat territoriale - Approbation de la modification du règlement général

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0709 - Bron - Obligation de décoration des constructions publiques concernant la restructuration et l'extension du Neurocampus de Lyon - Indemnité de consultation des candidats

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0710 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements situés 52 avenue Edouard Millaud

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	1

Annexe (11/26)

N° CP-2021-0711 - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis chemin du Fort

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0712 - Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise de la Covid-19

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0713 - Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0714 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) Entreprendre pour humaniser la dépendance auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 58 logements situés 222 cours Lafayette

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0715 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 7 logements situés 13 rue Hénon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (12/26)

N° CP-2021-0716 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements situés 55 bis rue du Point du Jour

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

N° CP-2021-0717 - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 19 logements situés 133 rue Bugeaud

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0718 - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 8 logements situés 77 rue Tronchet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

N° CP-2021-0719 - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés 108 à 110 rue Duguesclin

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

N° CP-2021-0720 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements situés rue André Bollier

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

Annexe (13/26)

N° CP-2021-0721 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) Opérateur national de vente (ONV) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de garantie de la part de la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes suite à cession de 50 logements situés 96 à 98 avenue

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0722 - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de Arkéa banque - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés 3 à 5 rue du Rambion

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0723 - Pierre Bénite - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés 141 rue des Martyrs de la Libération

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0724 - Saint Cyr au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 29 logements sis 29 route de Collonges

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0725 - Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise Covid-19

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

Annexe (14/26)

N° CP-2021-0726 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 100 logements situés 41 à 49 rue du 8 mai 1945

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	4

N° CP-2021-0727 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 40 logements sis 6 à 8 rue de la Boube

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	4

N° CP-2021-0728 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 70 logements situés 51 à 57 rue du 8 mai 1945

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	4

N° CP-2021-0706 - Parcs cimetières - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er mars au 30 avril 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0729 - Concession de service public de chauffage urbain - Réseau Grande Ile - Approbation de l'avenant n° 1

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

Annexe (15/26)

N° CP-2021-0730 - Concession de service public de chauffage urbain - Réseau plateau Nord - Approbation de l'avenant n° 1

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0734 - Plan climat - Attribution d'une subvention à l'association Le Théâtre du Bruit pour l'organisation des festivals d'éducation populaire Cycle Effondrées et Festival Extraire en 2021-2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0735 - Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Sylv'Acttes, avec autorisation de reversement, pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0732 - Marché n° 2016-282 relatif à la location, l'acquisition et la maintenance de corbeilles de propreté polyéthylène haute densité (PEHD) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0733 - Chassieu - Promenade du Biezin - Entretien des aires de jeux - Convention avec la Ville pour l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

Annexe (16/26)

N° CP-2021-0736 - Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions pour l'année 2021 à l'association l'Hirondelle, au Syndicat d'apiculture du Rhône et de la Métropole de Lyon, à l'association Arthropologia et au Groupe de défense sanitaire (GDS) du Rhône dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	1

N° CP-2021-0737 - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Participation statutaire en investissement de la Métropole de Lyon pour l'année 2021 - Individualisation totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0738 - Neuville sur Saône - Zone industrielle En Champagne - Gestion des eaux pluviales - Démantèlement des réseaux - Protocole d'accord transactionnel

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0739 - Réhabilitation de l'habitat privé individuel et en copropriété et développement de l'accession sociale à la propriété - Convention de partenariat avec la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACIPAP) Procvivis Rhône

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0740 - Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) de la Métropole de Lyon 2018-2021 - Avenant de prorogation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

Annexe (17/26)

N° CP-2021-0741 - Signature des conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux du territoire - Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCOA)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0745 - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel - Autorisation donnée de déposer toutes demandes d'autorisations administratives sur les parcelles situées 159 cours Emile Zola

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	4

N° CP-2021-0747 - Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vernaison, Villeurbanne, Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions à des communes ou associations oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	2

N° CP-2021-0762 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier à usage commercial situé rues François Rabelais, Emile Zola et avenue Gabriel Péri

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	3	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		59	0	0	4

N° CP-2021-0771 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Modification d'un état descriptif de division en volumes - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain et de volumes situés rue Servient et 15 rue Docteur Bouchut

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	3

Annexe (18/26)

N° CP-2021-0742 - Régularisations sur opérations à clôturer - Individualisation totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0743 - Lyon - Place Chardonnet - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0744 - Vénissieux - Puisseux - Opération d'aménagement - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec le groupement représenté par la société Lionheart

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0746 - Lyon 7° - Déclassement rétroactif du domaine public métropolitain des emprises cadastrées section CD 145 et 147 dans le cadre de la réalisation du programme de construction de l'Académie mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le quartier de Gerland

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0748 - Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vernaison, Villeurbanne, Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	3	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	4

Annexe (19/26)

N° CP-2021-0750 - Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située 11 rue Centrale

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0751 - Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 305 chemin de l'Épine

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0752 - Mions - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 106 rue du 23 août 1944

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0753 - Neuville sur Saône - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 3 rue Rey Loras

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0754 - Pierre Bénite - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées place Jean Jaurès

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

Annexe (20/26)

N° CP-2021-0755 - Saint Priest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Pierre Mendès France

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0756 - Tassin la Demi Lune - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé route de Brignais

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0757 - Vaulx en Velin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 3 rue Georges Chevallier

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0758 - Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0759 - Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Racombe

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

Annexe (21/26)

N° CP-2021-0760 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété numérotés 2, 12 et 13 dépendant de l'ensemble immobilier situé 52 rue Roger Salengro et 15 rue Charles Simon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0761 - Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison représentant le lot de copropriété n° 2 dépendant d'un immeuble en copropriété sur les parcelles situées 8 avenue Carnot

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0763 Villeurbanne - Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et de 2 caves formant respectivement les lots n° 20, 10 et 11 situés 17 rue Spréafico

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0764 - Villeurbanne - Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 18 et 7 situés 17 rue Spréafico

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0765 - Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, Résidence Pranard

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	3

Annexe (22/26)

N° CP-2021-0766 - Lyon 2° - Equipement public - Clocher de la Charité - Cession, à l'euro symbolique avec dispense de le verser, d'un volume sis place Antonin Poncet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0767 - Oullins - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliadé habitat, d'un immeuble situé 19 rue Dubois Crancé

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0768 - Villeurbanne - Equipement public - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 12 rue Baudin, angle cours Emile Zola, en vue de la création d'un gymnase attenant au futur collège Chabroux

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0769 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 91 rue des Charmettes

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	2

N° CP-2021-0770 - Lyon 4° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 71 grande Rue de la Croix-Rousse

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

Annexe (23/26)

N° CP-2021-0657 - Plan de mobilité employeur commun (PdMEC) Grand Est lyonnais – Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0660 - Aménagements de voirie connexes à la ligne de bus à haut niveau de service centre-est du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Principe du transfert de la maîtrise d'ouvrage au SYTRAL

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0675 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 4ème édition de Silk in Lyon du 18 au 21 novembre 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0676 - Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	2	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	2	0

N° CP-2021-0679 - Fondation pour la médiation industrielle - Versement d'une contribution financière de la Métropole de Lyon en tant que membre fondateur au titre de l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	2

Annexe (24/26)

N° CP-2021-0682 - VOTE PAR DIVISION - Paragraphe a) du 1° du DECIDE relatif à l'approbation de la convention entre la Métropole et l'État portant sur l'aide de l'État à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	3	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	3	0	0

N° CP-2021-0682 - VOTE PAR DIVISION - Paragraphes b) et c) du 1° du DECIDE relatifs à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'ARTAG dans le cadre des actions de médiation sur les aires de grands passage

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	1	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	15	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		47	16	0	0

N° CP-2021-0682 - VOTE PAR DIVISION - Le reste du DECIDE

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	8	5	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	5	1	0

N° CP-2021-0682 - Bron, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Lyon 7°, Lyon 9°, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Accueil des gens du voyage - Convention 2021 avec l'État pour l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) - Actions de médiation sur les aires de grand passage - Subvention 2021 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadjés (ARTAG)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	1	9	3	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		51	9	3	0

N° CP-2021-0683 - Subventions aux associations et structures agissant en faveur de l'accueil et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	1	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	1	0	0

Annexe (25/26)

N° CP-2021-0687 - Projet territorial de santé mentale (PTSM) - Engagement collaboratif multilatéral dans la mise en oeuvre

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0689 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille, de l'adoption et du parrainage - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	1

N° CP-2021-0690 - Subvention à l'association Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du projet Organisations de la société civile-Migrations (ORMI)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	14	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		49	14	1	0

N° CP-2021-0731 - Gestion des déchets - Appel à manifestation d'intérêt - Accompagnement technique et financier par l'entreprise CITEO - Attribution de subventions au profit de la Métropole pour les années 2021 et 2022 - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'entreprise CITEO

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0749 - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Quartier Saint-Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Avenant à la convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat relative au versement de la subvention

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	4

Annexe (26/26)
Liste des rectificatifs de votes

N° CP-2021-0671 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC) 2021 -

Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) ne prend pas part au vote sur ce dossier.

N° CP-2021-0681 - Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social - Convention unique de partenariat -

Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) ne prend pas part au vote sur ce dossier.

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 18 octobre 2021

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
